Budget primitif 2020

Voté par le congrès de la Nouvelle-Calédonie

BP 2020

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE REVERSEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE – EXERCICE 2020

NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET ANNEXE DE REVERSEMENT

Mission M01
Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

RECETTES		**63 509 097 000 F**
	FONCTIONNEMENT :	63 509 097 000 F
DEPENSES		**63 509 097 000 F**
	FONCTIONNEMENT :	63 509 097 000 F

CAFAT
VOTRE VIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN

Financements réglementaires

Le budget annexe de la Nouvelle-Calédonie a été créé en 2012 afin d'identifier plus clairement les sommes transitant par la Nouvelle-Calédonie mais entièrement reversées. Il contient les taxes affectées, les centimes additionnels ainsi que les fonds de concours collectés pour le compte d'établissement publics, de collectivités et autres organismes bénéficiaires. Le budget annexe est obligatoirement équilibré en dépense et en recette.

Historique

	CA 2018	Budget 2019	Réalisé 2019 au 15/11/2019	% réalisé	BP 2020	Evolution BP 2020/ Budget 2019
Recettes	**77 237 593 007**	**75 841 563 393**	**58 530 663 398**	**77%**	**63 509 097 000**	**-16%**
Action A0101-03 : Centimes additionnels	16 778 548 927	16 641 166 613	14 334 325 707	86%	15 748 250 000	-5%
Action A0101-04 : Taxes affectées	59 374 143 695	52 013 176 816	43 435 116 890	84%	47 174 847 000	-9%
Action A0101-05 : Fonds de concours	1 084 900 385	7 187 219 964	761 220 801	11%	586 000 000	-92%
Dépenses	**75 084 430 232**	**75 841 563 393**	**57 515 713 615**	**76%**	**63 509 097 000**	**-16%**
Action A0101-03 : Centimes additionnels	16 206 840 460	16 150 200 000	14 171 517 482	88%	15 748 250 000	-2%
Action A0101-04 : Taxes affectées	58 201 275 683	52 506 791 359	42 805 557 935	82%	47 174 847 000	-10%
Action A0101-05 : Fonds de concours	676 314 089	7 184 572 034	538 638 198	7%	586 000 000	-92%

Programme P0101
Financements réglementaires

RECETTES		**63 509 097 000 F**
	Fonctionnement :	63 509 097 000 F
DEPENSES		**63 509 097 000 F**
	Fonctionnement :	63 509 097 000 F

Enjeux et contexte

Le budget de reversement connait une progression constante depuis 2010, avec une évolution moyenne annuelle de 5,3%. En effet, le montant des recettes du budget de reversement est passé de 41,9 milliards en 2010 à 66,9 milliards en 2019.

Ce sont les taxes affectées qui évoluent le plus fortement (soit 65 % sur la période et une progression moyenne annuelle de 5,7%).

Outre l'année 2018 qui reste une année exceptionnelle pour les recettes de reversement avec la mise en place de la TGC, une forte hausse du montant des taxes affectées est enregistrée à partir de 2015 en raison de la création de la CCS et de l'augmentation successives des taxes sur l'alcool et le tabac.

Les centimes additionnels progressent également de 52,7% sur la période 2010-2019 (soit une progression moyenne annuelle de 4,8%). En 2015, les centimes additionnels progressent fortement (soit 15,2 milliards en 2015 contre 12,9 milliards l'année précédente) en raison de la création des centimes additionnels sur les spectacles et les jeux (fiscalité transférée de l'assiette des dotations au budget de reversement) et sur l'IRVM.

Les recettes des fonds de concours quant à elles, et bien qu'en progression de 9,1% sur la période 2010-2019, connaissent une progression moins lisse puisque rythmées en partie par des dotations non fiscales et une exécution des programmes annuels. Pour autant, les dépenses des fonds ne sont pas exécutées de façon optimale, ce qui génère un excédent non utilisé assez conséquent. Au 31 décembre 2018, les fonds de concours affichaient un excédent non utilisé de 5,4 milliards (dont 3,4 milliards pour le FER et 1,5 milliards pour le fonds TAP).

	montants réalisés									prévision 2019	évolution 2010 vs 2019	évolution moyenne
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018			
recettes budget reversement	**41 912**	**45 603**	**51 095**	**52 665**	**53 563**	**59 659**	**63 571**	**64 695**	**77 237**	**66 994**	**59,8%**	5,3%
taxes affectées	29 774	31 892	36 191	37 915	38 815	42 683	46 394	47 929	59 374	49 138	65,0%	5,7%
centimes additionnels	10 575	11 733	13 498	12 723	12 966	15 228	15 521	15 155	16 779	16 150	52,7%	4,8%
fonds de concours	1 564	1 977	1 406	2 027	1 782	1 748	1 656	1 611	1 084	1 706	9,1%	1,0%
évolution annuelle		8,8%	**12,0%**	3,1%	1,7%	**11,4%**	6,6%	1,8%	19,4%			

Depuis plusieurs années, les élus du congrès ont mis en exergue l'évolution des recettes du budget de reversement alors que parallèlement, les recettes du budget de répartition connaissaient une évolution contraire. En effet, sur la période 2012-2018, l'assiette des dotations du budget de

répartition a diminué de 18,3%, passant d'un montant de 131,3 milliards en 2012 à 107,2 milliards en 2018.

Aussi, au regard des difficultés des collectivités à assurer leur mission avec des moyens en constante diminution, les élus du congrès ont demandé au gouvernement de réfléchir sur un dispositif permettant d'équilibrer les évolutions contrastées des deux budgets annexes.

Objectifs 2020

Dans l'attente de la mise en œuvre de mesures fiscales et de relance économique qui permettront l'accroissement naturelle des recettes, l'objectif à très court terme est de donner une bouffée d'oxygène au budget de répartition en transférant provisoirement (c'est-à-dire uniquement sur l'exercice 2020) de la fiscalité affectée au budget de reversement.
Ainsi, 5 mesures sont proposées au congrès en ce sens :
15% de la TSPA, 30% de la TCA, 100% de la taxe sur l'électricité, 100% de la taxe anti-pollution et 100% de la TTE, seront transférés, pour l'exercice 2020, au budget de répartition. Cela représente un transfert de fiscalité de 2,190 milliards environ, impactant les établissements et les fonds de concours bénéficiant de réserve suffisante pour absorber les pertes de recettes provisoires.

Vous trouverez ci-après le détail par taxe et centime :

Suivi des recettes fiscales recouvrements bruts (hors fonds de concours)

	Budget 2018	CA 2018	recouvrements bruts 2018	Budget 2019 après BS	*Droits constatés au 31/10/2019*	*recouvrement brut au 31/10/2019*	BP 2020
Centimes additionnels	**16 536 385 199**	**16 569 548 927**	**16 112 319 520**	**16 150 200 000**	***8 217 783 376***	***13 377 550 937***	**15 748 250 000**
Contribution téléphonique	50 000 000	108 990 859	90 168 842	60 000 000	69 833 347	*69 833 347*	60 000 000
Droit de licence	163 000 000	163 437 148	164 949 606	115 200 000	115 176 721	*107 823 455*	140 000 000
Droit d'enregistrement	4 170 000 000	4 401 308 160	4 380 143 829	3 950 000 000	3 093 299 410	*3 088 474 027*	3 950 000 000
Foncier	1 988 545 199	1 988 705 544	1 989 520 759	1 520 000 000	1 517 673 260	*1 493 212 609*	1 563 000 000
IRVM	2 000 000 000	1 871 929 821	1 762 639 602	2 180 000 000	1 787 785 334	*1 853 313 947*	1 900 000 000
Patentes	5 764 840 000	5 962 491 138	5 652 210 625	6 325 000 000	27 212 967	*5 158 091 215*	6 135 250 000
TSPJ	2 400 000 000	2 072 686 257	2 072 686 257	2 000 000 000	1 606 802 337	*1 606 802 337*	2 000 000 000
Taxes affectées	**53 174 216 165**	**59 673 965 612**	**56 881 504 483**	**49 444 799 409**	***43 094 006 659***	***44 753 028 098***	**47 126 847 000**
CSA	4 700 000 000	4 711 554 236	4 738 585 342	4 200 000 000	3 467 671 191	*3 857 188 347*	4 300 000 000
Amende forfaitaire	375 000 000	351 945 368	339 138 784	345 000 000	327 456 089	*254 336 489*	305 000 000
CCS sur IRCDC	205 000 000	196 575 931	190 342 135	180 000 000	148 023 439	*154 042 834*	200 000 000
CCS sur IRVM	1 200 000 000	1 245 224 056	1 167 144 946	1 600 000 000	1 535 468 951	*1 580 874 983*	1 600 000 000
CCS sur revenus fonciers	210 000 000	302 280 812	4 723 101	300 000 000	299 873 291	*296 023 327*	305 000 000
CCS sur jeux et spectacles	250 000 000	89 609 334	83 949 535	85 000 000	66 589 589	*64 859 019*	85 000 000
cotisation 0,25%	500 000 000	491 252 465	381 252 465	500 000 000	393 226 494	*393 226 494*	500 000 000
Droit de port	90 000 000	83 844 698	91 276 819	85 000 000	66 870 992	*66 438 242*	80 000 000
Droit de quai	82 000 000	83 677 727	80 957 268	83 000 000	67 865 671	*70 420 965*	82 000 000
Redevance immatriculation	250 000 000	257 160 600	257 053 200	250 000 000	191 741 400	*173 048 400*	250 000 000
Redevance superficiaire	241 851 800	232 780 400	212 313 400	235 400 000		*62 945 400*	234 400 000
Subvention des industriels (dépradation de voiries)	82 552 960	46 170 022	46 170 022	47 025 440	27 882 454	*1 454 048*	48 447 000
TAT3S	11 265 000 000	10 417 687 103	10 246 189 414	9 784 000 000	7 990 333 141	*8 611 187 518*	10 284 000 000
TFA	1 500 000 000	1 590 230 703	1 680 327 125	60 812 395	18 854 839	*48 011 234*	
Taxe de magasinage	90 000 000	110 231 145	159 962 981	70 000 000	69 652 661	*73 448 874*	80 000 000
Taxe de péage	870 000 000	1 010 117 684	1 025 516 791	63 170 576	11 754 045	*57 013 399*	
Taxe sur les assurances	1 300 000 000	1 526 707 594	1 526 707 594	1 500 000 000	1 180 894 844	*1 180 894 844*	1 050 000 000
Taxe contrib. téléphoniques	1 800 000 000	1 715 436 304	1 715 436 304	1 650 000 000	1 230 971 616	*1 230 971 616*	1 650 000 000
Taxe sur les jeux PMU	55 000 000	56 598 000	62 257 799	55 000 000	29 057 160	*29 057 160*	53 000 000
Taxes sur les nuités	100 000 000	184 252 993	158 560 954	1 958 000	2 442 986	*2 341 043*	
TPP (TAP SMTU-SMTI)	1 980 000 000	2 071 590 539	2 054 364 409	2 007 380 510	1 619 183 029	*1 426 788 991*	1 970 000 000
TSPA	1 650 000 000	1 732 277 725	1 705 726 462	1 700 000 000	1 512 366 495	*1 616 324 241*	1 530 000 000
TSS	15 400 000 000	21 807 882 346	21 017 399 004	1 000 000 000	1 084 200 688	*1 759 158 456*	150 000 000
taxe parafiscale énergie	56 000 000	231 835 389	212 990 823	556 002 488	451 797 468	*450 528 023*	-
Taxe sur l'électricité	784 811 405	541 568 311	541 568 311	740 000 000	163 160 690	*47 618 814*	-
TGC	7 950 000 000	8 378 958 282	6 989 489 175	22 346 050 000	20 897 106 709	*21 017 475 573*	22 370 000 000
Taxe anti-pollution	187 000 000	206 515 845	192 100 320	-	239 560 727	*227 349 764*	-
total centimes + taxes	**69 710 601 364**	**76 243 514 539**	**72 993 824 003**	**65 594 999 409**	**51 311 790 035**	***58 130 579 035***	**62 875 097 000**

Action A0101-03 : Centimes additionnels

	CA 2018	Budget 2019	Réalisé 2019 au 15/11/2019	% réalisé	BP 2020	Evolution BP 2020/ Budget 2019
DBAF						
Recettes	317 990 859	550 966 613	69 833 347	13%	60 000 000	-89%
Dépenses	16 206 840 460	16 150 200 000	14 171 517 482	88%	15 748 250 000	-2%
DSF						
Recettes	16 460 558 068	16 090 200 000	14 264 492 360	89%	15 688 250 000	-2%

Direction des services fiscaux (DSF) **Recettes : 15 688 250 000 F**

Les centimes au profit des provinces : 6 514 MF

Contribution des patentes **1 552 MF**

Au vu de l'évolution des échanges commerciaux observée entre 2018 et 2019, il est proposé une très légère baisse des centimes additionnels pour le BP 2020.

Contribution foncière **498 MF**

Comme pour le principal, il est proposé une hausse des centimes additionnels pour le BP 2020.

Droits d'enregistrement **1 550 MF**

Au vu des recettes constatées en 2019, Il est proposé d'inscrire un montant légèrement à la hausse par rapport au BP précédent.

Droits de licence **64 MF**

Le montant prévu au budget 2020 est légèrement à la baisse par rapport à celui du BP 2019.

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Variation 2019/2020
Contribution des patentes	1 550	1 400	1 600	1 600	1 508	1 553	1 600	1 552	-3%
Contribution foncière	312	320	350	360	395	395	470	498	6%
Droits d'enregistrement	1 300	1 300	1 300	1 450	1 700	1 550	1 500	1 550	3%
Droits de licence	56	70	72	74	74	74	74	64	-13%
Total (en MF)	**3 218**	**3 090**	**3 322**	**3 484**	**3 677**	**3 572**	**3 644**	**3 664**	**5%**

Impôt sur le revenu des valeurs mobilières **850 MF**

Le montant prévu au budget 2020 est revu légèrement à la baisse par rapport à celui du BP 2019.

Taxes sur les spectacles et les produits des jeux **2 000 MF**

Au vu des rendements des années précédentes, le montant des centimes attendu en 2020 est estimé à 2 000 MF.

	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Variation 2019/2020
Impôt sur le revenu des valeurs mobilières	800	900	900	900	850	-5%
Taxes sur les spectacles et les produits des jeux	2 500	2 400	2 400	2 200	2 000	-9%
Total (en MF)	**3 300**	**3 300**	**3 300**	**3 100**	**2 850**	**-8%**

Les centimes au profit des communes : 8 083 MF

Contribution des patentes **3 492 MF**

Au vu du rendement 2019 et des importations et exportations, il est proposé une inscription budgétaire 2020 de 3 492 MF.

Contribution foncière **1 065 MF**

Comme pour le principal, il est proposé une hausse des centimes additionnels pour le BP 2020.

Droits d'enregistrement **2 400 MF**

Au vu des recettes constatées en 2019, Il est proposé d'inscrire un montant légèrement à la baisse par rapport au BP précédent.

Droits de licence **76 MF**

Au vu des prévisions d'atterrissage 2019, le rendement proposé pour le BP 2020 est de 76 MF.

Impôt sur le revenu des valeurs mobilières **1 050 MF**

Le montant prévu au budget 2020 est légèrement à la baisse par rapport à celui du BP 2019.

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Variation 2019/2020
Contribution des patentes	3 200	3 000	3 300	3 300	3 017	3 106	3 300	3 492	6%
Contribution foncière	640	660	720	740	790	790	1 010	1 065	5%
Droits d'enregistrement	1 800	1 800	1 800	2 000	2 800	2 620	2 500	2 400	-4%
Droits de licence	67	85	87	89	89	89	89	76	-15%
IRVM	1 400	1 400	1 400	1 200	1 100	1 100	1 100	1 050	**-5%**
Total (en MF)	**7 107**	**6 945**	**7 307**	**7 329**	**7 796**	**7 705**	**7 999**	**8 083**	**1%**

Les centimes au profit des chambres consulaires 1 090 MF

Contribution des patentes (chambre de commerce et d'industrie) **572 MF**

Compte tenu du rendement constaté en 2019 et de l'évolution des importations et exportations, il est proposé une légère baisse du montant des centimes prélevés sur les patentes à destination des chambres consulaires.

Contribution des patentes (chambre des métiers) **518 MF**

A l'instar des centimes de la CCI, il est proposé une légère baisse du montant pour 2020.

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Variation 2019/2020
Contribution des patentes CCI	580	540	610	610	554	569	600	572	-5%
Contribution des patentes CMA	530	490	560	560	504	535	550	518	-6%
Total (en MF)	**1 110**	**1 030**	**1 170**	**1 170**	**1 058**	**1 104**	**1 150**	**1 090**	**-5%**

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Recettes : 60 000 000 F

Dépenses : 15 748 250 000 F

Recettes

Il est prévu un montant de 60 MF au titre des centimes additionnels de la contribution téléphonique. Ce montant est stable par rapport aux années précédentes.

Dépenses

Les centimes additionnels sont reversés aux collectivités (provinces et communes) et aux chambres consulaires (CCI et CMA) en droits constatés. Aussi, les prévisions de dépenses sont égales aux recettes estimées de la DSF. 42% des centimes sont affectés aux provinces, 51% aux communes et 7% aux chambres consulaires. Le tableau ci-après récapitule les reversements

REVERSEMENTS	CA 2017	CA 2018	BP 2019	budget 2020
AUX PROVINCES	**6 662 117 241**	**6 826 821 900**	**6 804 000 000**	**6 574 000 000**
Contribution téléphonique	-	160 038 383	60 000 000	60 000 000
Droit d'enregistrement	1 657 954 138	1 592 318 492	1 500 000 000	1 550 000 000
Foncier	392 392 665	598 541 450	470 000 000	498 000 000
IRVM	803 781 967	858 088 636	900 000 000	850 000 000
Droit de licence	73 148 194	75 161 572	74 000 000	64 000 000
Patentes	1 512 718 570	1 469 987 111	1 600 000 000	1 552 000 000
TSPJ	2 222 121 707	2 072 686 256	2 200 000 000	2 000 000 000
AUX COMMUNES	**7 404 269 547**	**8 261 613 507**	**7 999 000 000**	**8 083 000 000**
Droit d'enregistrement	2 487 083 472	2 638 707 074	2 500 000 000	2 400 000 000
Foncier	784 604 271	1 390 979 309	1 010 000 000	1 065 000 000
IRVM	1 019 030 802	989 680 184	1 100 000 000	1 050 000 000
Droit de licence	87 258 574	89 788 034	89 000 000	76 000 000
Patentes	3 026 292 428	3 152 458 906	3 300 000 000	3 492 000 000
AUX CHAMBRES CONSULAIRES	**1 061 241 503**	**1 029 764 608**	**1 150 000 000**	**1 091 250 000**
Patentes CCI	555 887 848	539 460 286	600 000 000	572 300 000
Patentes CMA	505 353 655	490 304 322	550 000 000	518 950 000
Total général	**15 127 628 291**	**16 118 200 015**	**15 953 000 000**	**15 748 250 000**

Action A0101-04 : Taxes affectées

	CA 2018	Budget 2019	Réalisé 2019 au 15/11/2019	% réalisé	BP 2020	Evolution BP 2020/ Budget 2019
DBAF						
Recettes	821 242 465	3 645 757 916	393 226 494	11%	500 000 000	-86%
Dépenses	57 944 806 395	51 743 051 305	42 382 111 438	82%	46 892 000 000	-9%
DIMENC						
Recettes	397 554 400	472 425 440	266 822 476	56%	282 847 000	-40%
Dépenses	254 904 645	762 740 054	423 259 885	55%	282 847 000	-63%
DITTT						
Recettes	257 160 600	250 000 000	191 759 400	77%	250 000 000	0%
Douanes						
Recettes	15 486 571 347	28 544 035 460	26 228 501 844	92%	28 012 000 000	-2%
DSF						
Recettes	42 411 614 883	19 100 958 000	16 354 806 676	86%	18 130 000 000	-5%
Dépenses	1 564 643	1 000 000	186 612	19%	-	-100%

Direction de l'industrie des mines et de l'energie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

Recettes : 282 847 000 F

Dépenses : 282 847 000 F

Recettes

Redevances superficiaires **234,4 MF**

Le service des mines et carrières de la DIMENC est en charge du calcul de la redevance superficiaire due annuellement par les titulaires de concessions minières conformément à l'article Lp.131-3 du code minier. Cette redevance est proportionnelle à la surface totale détenue par chaque titulaire selon un taux variable de 800 F/ha si la surface totale détenue est inférieure à 15 000 ha ou de 1 000 F/ha, si la surface totale détenue est supérieure à 15 000 ha. Ces recettes sont affectées à l'établissement public « Fonds nickel ».

Les recettes relatives aux dépôts des demandes de droits miniers sont estimées à **234,4 MF** pour l'année 2020. Elles seront en légère baisse par rapport à 2019 car plusieurs concessions arrivant à échéance en 2019 n'ont pas fait l'objet de demandes de renouvellement de validité. Ainsi, la surface correspondant à ces concessions arrivées à échéance en 2019 ne fait pas l'objet de l'application de la redevance en 2020, ces surfaces étant à nouveau libres.

Contribution pour déprédations des voies et chemins (TSI) **48,4 MF**

La délibération modifiée n° 31 du 19/01/1968 a institué une taxe, dite taxe de subvention industrielle (TSI), applicable aux exploitants de mines, de carrières, de forêts ou de toute entreprise industrielle dont l'activité a pour conséquence la dégradation habituelle ou temporaire d'une voie publique classée. Cette subvention industrielle, calculée sur un prix par tonne kilométrique, est perçue par la Nouvelle-Calédonie sur son budget annexe.
Elle est reversée au budget propre de la Nouvelle-Calédonie, aux provinces et aux communes, proportionnellement aux tonnages kilométriques transportés sur les routes et chemins territoriaux, provinciaux et communaux.
Les estimations pour 2020 sont :

- Routes et chemins territoriaux : 2,7 MF
- Routes et chemins provinciaux : 24,5 MF
- Routes et chemins communaux : 21,1 MF

Dépenses

Reversement des redevances superficiaires au Fonds Nickel **234,4 MF**

La délibération n° 467 du 18 mars 2009 créant un établissement public administratif dénommé « Fonds Nickel » lui a affecté le produit de la redevance superficiaire acquittée par les titulaires des concessions minières.

Reversement de la taxe de subvention industrielle (TSI) **48,4 MF**

La TSI est reversée au budget propre de la Nouvelle-Calédonie, aux provinces et aux communes, proportionnellement aux tonnages kilométriques transportés sur les routes et chemins territoriaux, provinciaux et communaux.

Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT)

Recettes : 250 000 000 F

Redevance d'immatriculation **250 MF**

La redevance d'immatriculation est reversée aux communes en fonction du nombre de cartes grises émises par commune et du montant de la taxe. Elles en fixent le montant par arrêté municipal (Loi du pays n° 2008-3 du 10/06/2008).

Direction des services fiscaux (DSF)

Recettes : 18 130 000 000 F

« Taxe sur les alcools et les tabacs (TAT3S) » : **8 432 MF**

Le produit de cette taxe, dont les tabacs assurent plus de 90% du rendement, est affecté à l'Agence sanitaire et sociale. Il se décompose en deux parties :

- La TAT3S sur les tabacs : par délibération adoptée le 29 décembre 2017, son taux est passé de 82% à 90% en 2018. Cette hausse a eu pour effet une diminution des quantités vendues. Une nouvelle baisse des ventes a été constatée en 2019 avec le taux de TGC qui est passé de 1% à 22%. L'augmentation prévue fin 2019 des prix de vente du tabac à rouler devrait engendrer une diminution de l'ordre de 10% des quantités vendues de ce type de tabac. Le montant prévu au BP 2020 est de **6 632 MF** soit en très légère hausse de 1% par rapport à la TAT3S prévue au BP 2019, la baisse des quantités vendues devant être compensée par la hausse des prix ;

- La TAT3S sur les alcools : elle est applicable aux boissons alcooliques issues de la fabrication locale, sur la base des unités complémentaires prévues par le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie pour les produits similaires importés. Le tarif de la taxe est fixé dans le tableau figurant à l'annexe V du code des impôts de Nouvelle-Calédonie. Il est prévu au BP 2020 un montant proche de l'atterrissage 2019 soit **1 800 MF**.

« Contribution sociale additionnelle à l'IS » : **4 300 MF**

Instauré en 2005 au profit de la CAFAT, puis de l'Agence sanitaire et sociale pour le financement du régime de solidarité des allocations familiales, cet impôt concerne les personnes morales dont le bénéfice fiscal atteint ou dépasse 200 MF.
A l'image de l'atterrissage attendu en 2019, on prévoit un budget primitif à 4 300 MF pour 2020.

Contribution calédonienne de solidarité - IRVM **1 600 MF**

Il est proposé d'inscrire le montant du BS 2019, soit 1 600 MF pour le budget 2020.

Contribution calédonienne de solidarité - IRCDC **200 MF**

Il est proposé d'inscrire le même montant que l'année précédente.

Contribution calédonienne de solidarité – Revenus fonciers **305 MF**

On prévoit une très légère hausse du rendement de cette contribution à 305 MF au BP 2020.

Contribution calédonienne de solidarité – Produits des jeux **85 MF**

Au vu de l'évolution du rendement de cette contribution les trois dernières années, une inscription à la baisse de 15 MF est proposée pour le budget 2020.

Taxe de solidarité sur les services **150 MF**

La mise en place de la TGC au 1er octobre 2018 a entrainé la suppression de la TSS. Néanmoins, des titres pourraient être émis en 2020 à la suite de contrôles fiscaux. Il est donc proposé d'inscrire au BP 2020 un montant de 150 MF de TSS (ancienne version).

« Taxe sur les conventions d'assurance » **1 050 MF**

Cette taxe est normalement affectée à 100% l'agence rurale en remplacement de l'APICAN. Son rendement annuel est de 1 500 MF. Toutefois, le congrès a voté une affectation de 30% au budget de répartition pour la seule année 2020. Ainsi, seule 70% de la taxe sera perçue cette année sur le budget de reversement, soit un montant de 1050 MF.

Taxe provinciale sur les communications téléphoniques **1 650 MF**

Cette taxe instituée au 1er janvier 2003 est due par l'opérateur téléphonique. Elle est assise sur la durée en minutes des communications téléphoniques.

Amendes forfaitaires **90 MF**

Les amendes forfaitaires pesant sur les infractions à la réglementation routière sont reversées pour 60 % aux communes.

Timbre amende **215 MF**

Les timbres amendes relatifs aux infractions à la réglementation routière sont reversés pour 60% aux communes. Un rendement total de 358 MF est attendu en 2019, soit une part communale de 215 MF.

Taxe sur les jeux PMU **53 MF**

Une très légère baisse à 53 MF est proposée pour le budget primitif 2020.

Service des douanes — Recettes : 28 012 000 000 F

Taxe sur les alcools et le tabac (TAT3S) **1 900 MF**

La taxe sur les alcools et le tabac est perçue au bénéfice du secteur sanitaire et social. Depuis le 1er janvier 2010, elle est affectée à l'Agence éponyme. A l'importation, elle ne porte que sur les alcools. Au 1er janvier 2018, son taux a été fortement augmenté comme élément de la politique du gouvernement pour juguler la consommation excessive d'alcool sur le territoire.
En 2018, ses recettes s'élevaient à 1 794 MF, en hausse de 548,23% par rapport à l'exercice 2017, et également en hausse de 22,23% sur les neuf premiers mois de 2019 par rapport à 2018.
En raison d'un volume d'importation d'alcool supérieur de 17,84%, notamment sur les vins (+56,29%), les recettes devraient être légèrement au-dessus des prévisions fixées à 1 600 MF pour l'année 2019.

Les estimations de recettes pour 2020 sont donc revues à la hausse par rapport à celles établies en 2019 et sont fixées à 1 900 MF.

Taxe sur les produits pétroliers - SMTI et SMTU (TPP) **1 970 MF**

La TPP est une taxe spécifique dont le produit est directement lié aux volumes d'hydrocarbures importés quel que soit leur prix facturé.
Les taux de TPP sont de 15 F/litre pour l'essence d'avion, de 49,30 F/litre pour l'essence automobile et de 14 F/litre pour le gazole.

Depuis le 1er février 2013, une partie du produit de la TPP est affectée au budget des syndicats mixtes de transport urbain et interurbain (respectivement 2 F et 1 F/L pour l'essence automobile et 6,40 F et 1,70 F/L pour le gazole).
En 2018, les recettes de la TPP affectées au SMTU et au SMTI sont en hausse de 4,77% par rapport à 2017 passant respectivement de 1 528 à 1600 MF et de 448 à 471 MF.
Sur les neuf premiers mois de 2019, le montant de cette taxe s'élève à 1 MF pour la SMTU et 321 MF pour la SMTI soit en recul de près de 10% par rapport à l'année dernière. Les installations photovoltaïques, qui sont au stade opérationnel notamment à Lifou et qui ont vocation a remplacé l'utilisation de gazole, impactent petit à petit les recettes de cette taxe.

La prévision de recettes de la TPP, pour 2020, est presque identique à celle de 2019, et est répartie comme suit : 1 500 MF pour le SMTU et 470 MF pour le SMTI.

Taxe de magasinage **80 MF**

La taxe de magasinage est perçue sur les marchandises qui séjournent en zone portuaire au-delà des délais réglementaires. C'est donc une taxe d'exclusion qui vise à dissuader les opérateurs portuaires de stocker leurs marchandises sur le port. Elle est affectée au port autonome de la Nouvelle-Calédonie.
En 2018, le rendement de cette taxe a été de 110 MF en hausse de 21% par rapport à 2017. Cette situation reflète un rattrapage de perception qui découle d'un plan de relance des redevables et de contrôle axé sur le délai de séjour des marchandises en zone portuaire qui a permis de relever de nombreuses infractions au délai réglementaire de séjour.
En 2019, les recettes sur les neuf premiers mois de 60 MF sont en recul de près de 10% par rapport à l'année dernière, néanmoins l'objectif fixé à 70 MF devrait être très largement atteint.

L'application de cette taxe, dont les règles sont complexes, devrait normalement être simplifiée mais en l'absence d'un calendrier précis l'estimation de recettes est donc revue à la hausse pour une prévision 2020 à 80 MF.

Droit de port à Nouméa **80 MF**

Le droit de port est perçu sur les navires utilisant les installations du port autonome de Nouméa à qui le produit est affecté.
En 2018, ses recettes étaient de 83,8 MF soit une baisse de plus de 7% par rapport à 2017. Sur les neuf premiers mois de 2019, le montant de cette taxe s'élève à 58,8 MF, en baisse de 6,47% par rapport à 2018 indiquant un rendement moins élevé, ces deux dernières années, qui se pérennise.
Cette situation s'explique par l'arrêt d'une rotation de navire sur la Nouvelle-Calédonie ainsi que le redéploiement d'une partie des croisiéristes vers d'autres destinations.

Pour ces raisons, l'estimation de recettes de 2020 est donc revue à la baisse avec une prévision à 80 MF.

Droit de quai à Nouméa **82 MF**

Le droit de quai est perçu sur les marchandises embarquées ou débarquées à partir du port autonome de Nouvelle-Calédonie affectataire de la recette.
Les recettes enregistrées en 2018 s'élevaient à 83,6 MF soit une hausse de 4% par rapport à 2017, mais en baisse de 3% sur les neuf mois de l'année 2019 avec une perception de 60,7 MF. Néanmoins, les trois derniers mois de l'année, généralement plus importants en volume d'importation, devraient permettre de s'approcher des estimations prévisionnelles 2019 soit 85 MF.

Pour tenir compte du léger ralentissement d'activité sur le port autonome, la prévision pour 2020 est revue à la baisse et est fixée à 82 MF.

Taxe de soutien aux activités du secteur de l'agriculture (TSPA) 1 530 MF

La TSPA est reversée habituellement à l'Agence rurale pour 70% et à la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC) pour 30%.
Avec le passage de cette taxe conjoncturelle de protection en taxe purement fiscale touchant un plus large éventail de marchandises, les recettes de ces dernières années sont en constante augmentation.
En 2018, son montant était de 1 732 MF, soit une hausse de plus de 2% par rapport à 2017 qui était lui aussi en hausse de 5% par rapport à 2016.
Les estimations de recettes pour 2020 peuvent donc être revues légèrement à la hausse et fixées à 1 800 MF.
Toutefois, le congrès a adopté, pour la seule année 2020, une affectation provisoire de 15% de la taxe au budget de répartition (soit 270 MF). Ainsi, le montant de TSPA inscrit au budget de reversement en 2020 s'élève à 1 530 MF. C'est la part affectée à la chambre d'agriculture qui sera réduite en 2020 (soit 15% affectée à la CANC au lieu de 30%).

Taxe générale sur la consommation (TGC) 22 370 MF

La taxe générale sur la consommation (TGC) a été instituée par la loi du pays n° 2016-14 du 30 septembre 2016. Elle remplace quatre impositions perçues par la douane (TGI, TBI, TP, TFA) et 2 taxes perçues par la DSF (TSS et droit proportionnel de la patente) depuis le 1er octobre 2018.
La TGC a été mise en place le 1er avril 2017, dans le cadre de la phase dite de marche à blanc avec l'application de taux réduits. Cette phase a pris fin le 1er octobre 2018 avec la mise en place des taux pleins.
C'est le congrès qui fixe annuellement par délibération le montant de TGC affecté au budget de reversement et plus précisément à l'ASSNC, PANC, ADANC et GIE tourisme point Sud.
Pour 2020, le montant estimatif de TGC global s'élève à 45,9 milliards. Il est proposé au congrès d'en affecter 22,37 milliards au budget de reversement.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Recettes : 500 000 000 F
Dépenses : 46 892 000 000 F

Recettes

Les employeurs sont assujettis à une cotisation sur le montant des salaires plafonnés. Cette cotisation est recouvrée par la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs (CAFAT). Les sommes ainsi collectées sont versées au budget de la Nouvelle-Calédonie dans les deux mois suivant l'échéance de chaque trimestre civil.
Depuis le 1er avril 2001, le produit de cette cotisation est affecté de la façon suivante :

- 40 % au profit de l'établissement de formation professionnelle des adultes,
- 30 % au profit de la chambre de commerce et d'industrie,
- 30 % au profit de la chambre de métiers et de l'artisanat.

Les organismes consulaires doivent affecter exclusivement le produit de la cotisation au fonctionnement de leur centre d'apprentis.

- Etablissement de formation professionnelle des adultes 200 MF
- Chambre de métiers et de l'artisanat 150 MF
- Chambre de commerce et d'industrie 150 MF

Dépenses

Les taxes affectées sont reversés aux établissements publics et collectivités sur la base des recouvrements effectifs (recettes réellement encaissées au budget de la Nouvelle-Calédonie), sauf pour la TGC dont le montant affecté est fixé chaque année par le congrès.

L'agence sanitaire perçoit 77% du montant total des taxes affectées (soit 36 milliards environ pour 2020). Ce montant est affecté pour l'essentiel au financement des régimes sociaux, au remboursement d'emprunt mobilisé pour la construction des Médipôles de Koné et de Koutio, aux programmes de prévention et aux subventions d'équilibre du RUAMM.
Les autres structures affectataires de taxes affectées en 2020 sont l'ADANC et l'agence rurale qui perçoivent chacune 5% des taxes affectés, les provinces avec 4%, le SMTU avec 3%, le port autonome avec 2%, les chambres consulaires, le SMTI, les communes et le GIP formation perçoivent moins de 1%.
Il est à noter que le congrès a autorisé pour l'année 2020 le transfert d'un montant de 1,4 milliards de taxes affectées au budget de répartition. Il s'agit de :

- 15% de la TSPA, soit 270 MF. La TSPA est affectée habituellement à hauteur de 70% à l'agence rurale et à 30% à la chambre d'agriculture. En 2020, la CANC ne percevra que 15% de la taxe.
- 30% de la TCA, soit 450 MF. La TCA est habituellement affectée à l'agence rurale à 100%. En 2020, l'agence rurale ne percevra que 70% de la taxe, c'est-à-dire 1 050 MF.
- la taxe sur l'électricité et la TTE perçu habituellement par l'ACE, soit respectivement 190MF et 520 MF.
  Ces 3 établissements pourront compenser, sur l'année 2020, ces pertes de ressources grâce à leur fonds de roulement excédentaire.

  Le tableau ci-après récapitule le montant prévisionnel des taxes affectées par bénéficiaire.

REVERSEMENTS	CA 2017	CA 2018	BP 2019	budget 2020
AGENCE SANITAIRE ET SOCIALE	**32 795 602 119**	**41 206 834 424**	**35 784 000 000**	**35 972 000 000**
REVERSEMENT TSS	19 473 570 668	20 007 046 906	-	150 000 000
REVERSEMENT TGC -ASSNC	-	4 868 392 667	20 000 000 000	19 000 000 000
REVERST TAT3S	6 933 020 990	10 246 189 415	9 484 000 000	10 332 000 000
REVERSEMENT CCS JEUX SPECTACLES	90 573 560	85 432 845	100 000 000	85 000 000
REVERSEMENT CCS REVENU FONCIER	275 409 635	-	300 000 000	305 000 000
REVERSEMENT CCS SUR IRCDC	219 714 987	185 063 114	200 000 000	200 000 000
REVERSEMENT CCS SUR IRVM	1 200 282 145	1 092 244 478	1 200 000 000	1 600 000 000
REVERSEMENT CSA	4 603 030 134	4 722 464 999	4 500 000 000	4 300 000 000
PORT AUTONOME	**997 008 536**	**1 155 591 684**	**1 028 031 611**	**992 000 000**
REVERSEMENT TGC -PANC	-	196 216 981	750 550 000	750 000 000
PANC- DROIT DE PORT	89 226 540	84 164 698	83 000 000	80 000 000
PANC- DROIT DE QUAI	81 446 065	80 957 268	85 000 000	82 000 000
PANC- TAXE DE PEAGE	784 867 922	640 947 949	39 481 611	-
PANC-TAXE DE MAGASINAGE	41 468 009	153 304 788	70 000 000	80 000 000
ACE	**135 027 040**	**90 811 405**	**746 002 488**	**-**
REVERSEMENT DE LA TER A L'ACE	54 352 428	56 000 000	556 002 488	-
REVERSEMENT TAXE ELECTRICITE	80 674 612	34 811 405	190 000 000	
AGENCE RURALE	**2 637 989 824**	**2 610 757 317**	**2 690 000 000**	**2 310 000 000**
REVERSEMENT TSPA - AGENCE RURALE	1 188 304 257	1 194 008 499	1 190 000 000	1 260 000 000
REVERSEMENT TCA AGENCE RURALE	1 449 685 567	1 416 748 818	1 500 000 000	1 050 000 000
ADANC	**2 566 817 721**	**2 706 600 398**	**3 000 001 361**	**2 500 000 000**
REVERSEMENT TFA ADANC	2 095 896 902	1 680 327 125	60 812 395	-
ADANC- TAXE DE PEAGE	470 920 819	384 568 842	23 688 966	-
REVERSEMENT TGC -ADANC	-	641 704 431	2 915 500 000	2 500 000 000
PROVINCES	**1 993 809 607**	**1 919 204 709**	**1 844 000 000**	**1 692 500 000**
REVERSEMENT TAXE PROV TELEP PILES	74 558 965	71 127 949	80 000 000	80 000 000
REVERSEMENT TAXE PROV TELEP PNORD	248 222 655	239 724 238	220 000 000	150 000 000
REVERSEMENT TAXE PROV TELEP PSUD	1 477 798 120	1 404 584 117	1 500 000 000	1 420 000 000
REVERSEMENT TAXES NUITES	150 086 963	158 490 004	-	-
REVERSEMENT TAXE PMU PNORD	3 445 022	4 644 094	5 000 000	4 800 000
REVERSEMENT TAXE PMU PSUD	39 697 882	40 634 307	39 000 000	37 700 000
GIE TOURISME POINT SUD	**-**	**37 521 741**	**180 000 000**	**120 000 000**
REVERSEMENT TGC -PROVINCE SUD GIE	-	37 521 741	180 000 000	120 000 000
COMMUNES	**610 582 181**	**582 332 438**	**565 000 000**	**555 000 000**
REVERSEMENT AMENDE FORFAITAIRE	379 382 981	349 938 038	315 000 000	305 000 000
REDEVANCE D'IMMATRICULATION	231 199 200	232 394 400	250 000 000	250 000 000
GIP FORMATION	**194 947 156**	**203 906 951**	**200 000 000**	**200 000 000**
REVERSEMENT COT 0,25% SALAIRE	194 947 156	203 906 951	200 000 000	200 000 000
ARTI	**1 945 549 025**	**2 491 086 190**	**-**	**-**
REVERSEMENT TGC BLANC	1 945 549 025	2 491 086 190	-	-
CHAMBRES CONSULAIRES	**801 694 016**	**817 578 391**	**810 000 000**	**570 000 000**
REVERSEMENT COT 0,25% SALAIRE CMA	146 210 367	152 930 214	150 000 000	150 000 000
REVERSEMENT COT 0,25% SALAIRE CCI	146 210 367	152 930 214	150 000 000	150 000 000
REVERSEMENT TSPA CANC	509 273 282	511 717 963	510 000 000	270 000 000
SMTI - SMTU	**1 990 500 449**	**2 054 364 409**	**1 980 000 000**	**1 970 000 000**
TPP - SMTI	451 632 325	466 923 120	475 200 000	470 000 000
TPP - SMTU	1 538 868 124	1 587 441 289	1 504 800 000	1 500 000 000
NC	**10 785 727**	**9 777 036**	**11 000 000**	**10 500 000**
REVERSEMENT EXCEDENT BAR PMU NC	10 785 727	9 777 036	11 000 000	10 500 000
Total général	**46 680 313 401**	**55 886 367 093**	**48 838 035 460**	**46 892 000 000**

Action A0101-05 : Fonds de concours

	CA 2018	Budget 2019	Réalisé 2019 au 15/11/2019	% réalisé	BP 2020	Evolution BP 2020/ Budget 2019
DAVAR						
Recettes	100 120 770	160 455 104	153 086 681	95%	146 000 000	-9%
Dépenses	95 044 880	138 120 770	91 368 954	66%	146 000 000	6%
DBAF						
Recettes	-	5 480 314 726	-	0%	-	-100%
Dépenses	4 918 873	7 000 000	1 781 892	25%	-	-100%
DIMENC						
Recettes	778 263 770	1 337 069 624	368 574 193	28%	440 000 000	-67%
Dépenses	576 350 336	7 039 451 264	445 487 352	6%	440 000 000	-94%
Douanes						
Recettes	206 515 845	209 380 510	239 559 927	114%	-	-100%

Direction de l'industrie des mines et de l'energie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

Recettes : 440 000 000 F

Dépenses : 440 000 000 F

Recettes

Fonds de l'électrification rurale (FER) – participation des communes **250 MF**

Une contribution des communes intéressées à participer au fonds d'électrification rurale est également prévue et correspond à un pourcentage du montant des ventes d'énergie électrique tel que défini pour l'application de la taxe communale sur l'électricité. Ce pourcentage est fixé à 4 % de l'assiette de la taxe communale sur l'électricité pour les communes et 3 % pour les groupements de communes. Pour 2020, les recettes estimées atteignent 250 MF. À noter que les communes de Nouméa, Dumbéa et Mont-Dore ne versent pas le produit de leur taxe au fonds.
Il est à noter que la taxe sur l'électricité est affectée, pour l'année 2020, au budget de répartition. Pour autant, les crédits disponibles du fonds permettront la continuité des programmes sur l'année 2020.

Fonds de péréquation de l'essence et du gazole **190 MF**

Conformément à la délibération n° 173 du 29 mars 2006 et à son arrêté d'application n° 2006-1339/GNC du 10 avril 2006, les pouvoirs publics ont décidé que le prix de l'essence et du gazole serait dorénavant identique partout en Nouvelle-Calédonie. Cette décision a rendu nécessaire d'étendre l'utilisation du fonds de péréquation du gazole à l'essence et de la grande terre à l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.
La structure du prix de vente de l'essence et du gazole à la pompe intègre une composante nommée variable de péréquation. Cette variable de péréquation exprimée en F/litre représente le coût moyen estimé de distribution des produits de Nouméa vers l'ensemble des stations-service du territoire. Elle rémunère les sociétés pétrolières pour leurs activités de distribution. Tous les trimestres, le service énergie de la DIMENC compare la rémunération perçue à travers cette variable par chaque société pétrolière, aux coûts réels de distribution supportés par ces mêmes sociétés. Une société sur-rémunérée par cette variable devra verser le trop plein perçue au fonds de péréquation. A l'inverse, une société sous rémunérée percevra la différence du fonds de péréquation.

Pour estimer les recettes et dépenses à venir du 4ème trimestre 2019 au 3ème trimestre 2020, il est proposé :

- d'estimer les volumes d'essence et de gazole distribués par chaque pétrolier sur ces 4 trimestres (application du taux de croissance annuel constaté sur les 4 trimestres précédents (0,5%) et maintien du niveau de parts de marché de chaque opérateur pétrolier),
- d'appliquer les coûts moyens de livraison de chaque pétrolier observés au 1er trimestre 2018 et de les majorer de 0,25% par trimestre (augmentation annuelle d'environ 1%).

Selon ces hypothèses, le montant des recettes et dépenses pour l'exercice 2020 serait de 190 MF.

Dépenses

Fonds de l'électrification rurale (FER) **250 MF**

Le FER finance l'électrification de foyers isolés via soit l'extension des réseaux de distribution électrique, soit l'installation de kit photovoltaïque individuel. De 2018 à 2022, le montant du programme fixé par arrêté du gouvernement est de 250 MF.

Fonds de péréquation de l'essence et du gazole (FPEG) **190 MF**

Conformément à la délibération n° 173 du 29 mars 2006 et à son arrêté d'application n° 2006-1339/GNC du 10 avril 2006, les pouvoirs publics ont décidé que le prix de l'essence et du gazole serait dorénavant identique partout en Nouvelle-Calédonie. Cette décision a rendu nécessaire d'étendre l'utilisation du fonds de péréquation du gazole à l'essence et de la grande terre à l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

La structure du prix de vente de l'essence et du gazole à la pompe intègre une composante nommée variable de péréquation. Cette variable de péréquation exprimée en F/litre représente le coût moyen estimé de distribution des produits de Nouméa vers l'ensemble des stations-service du territoire. Elle rémunère les sociétés pétrolières pour leurs activités de distribution. Tous les trimestres, le service énergie de la DIMENC compare la rémunération perçue à travers cette variable par chaque société pétrolière, aux coûts réels de distribution supportés par ces mêmes sociétés. Une société sur-rémunérée par cette variable devra verser le trop plein perçue au fonds de péréquation. À l'inverse, une société sous rémunérée percevra la différence du fonds de péréquation.

Pour estimer les recettes et dépenses à venir du 4ème trimestre 2019 au 3ème trimestre 2020, il est proposé :

- d'estimer les volumes d'essence et de gazole distribués par chaque pétrolier sur ces 4 trimestres (application du taux de croissance annuel constaté sur les 4 trimestres précédents (0,5%) et maintien du niveau de parts de marché de chaque opérateur pétrolier),
- d'appliquer les coûts moyens de livraison de chaque pétrolier observés au 1er trimestre 2018 et de les majorer de 0,25% par trimestre (augmentation annuelle d'environ 1%).

Selon ces hypothèses, le montant des recettes et dépenses pour l'exercice 2020 serait de 190 MF.

Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales (DAVAR)

Recettes : 146 000 000 F

Dépenses : 146 000 000 F

Recettes

Fonds de développement de l'élevage bovin (FDEB) 90 MF

En recettes, ce fonds de concours est alimenté notamment par :

- un prélèvement de 6 F/Kg de carcasse de viande ressuée destinée à la commercialisation, effectué sur le prix d'achat de viande bovine d'origine locale et retenu par les abatteurs de bétail ;
- un prélèvement de 40 F/Kg de viande bovine importée, retenu par l'importateur.

Fonds de développement des élevages ovin, caprin et de cervidés (FDEOCC) 18 MF

En recettes, ce fonds de concours est alimenté notamment par :

- un prélèvement de 10 F/Kg de carcasse de viande ovine ou caprine ressuée, destinée à la commercialisation, effectué sur le prix d'achat de viandes d'origine locale (ovines et caprines toutes classes), retenu par les abatteurs sur le prix d'achat de la viande à l'éleveur et venant en déduction du montant des abattages de ce dernier ; ou par l'éleveur-abatteur sur son prix de vente ;
- un prélèvement 40 F/Kg de viande ovine ou caprine importée, retenu par l'importateur.

Fonds de développement des élevages porcins (FDEP) 38 MF

Repris par la DAVAR depuis le 1er janvier 2019, suite à la création de l'Agence rurale (AR), la gestion de ce fonds (FRMVP), était jusqu'alors géré par l'ERPA sur son budget annexe.

En recettes, ce fonds de concours est alimenté notamment par :

- un prélèvement de 3 F/Kg de carcasse de viande porcine ressuée, destinée à la commercialisation, effectué sur le prix d'achat de viandes d'origine locale retenu par les abatteurs sur le prix d'achat de la viande à l'éleveur et venant en déduction du montant des abattages de ce dernier ; ou par l'éleveur-abatteur sur son prix de vente ;
- un prélèvement 25 F/Kg de viande porcine importée, retenu par l'importateur.

Dépenses

Fonds de développement de l'élevage bovin (FDEB) 90 MF

Ce fonds de concours participe au financement du fonctionnement d'organisations professionnelles (UPRA bovine, syndicat des éleveurs, interprofession viande) et permet l'attribution d'aides directes aux éleveurs par l'intermédiaire de la chambre d'agriculture (aides à l'achat de reproducteurs mâles certifiés et remboursement partiel de produits vétérinaires) et du crédit agricole mutuel (bonification d'intérêts d'emprunt). En 2019, le programme des opérations arrêté aux réunions du comité de direction des 14 mars et 29 août propose le financement de 46,6 MF à destinations des organisations professionnelles, 23 MF à destination de la CANC et 13,6 MF pour le CAM, soit un total de 83,2 MF.

Fonds de développement des élevages ovin, caprin et de cervidés (FDEOCC) 18 MF

Ce fonds de concours participe au financement du fonctionnement d'organisations professionnelles (UPRA ovine – caprine, établissement de l'élevage de cervidés- EDEC) et permet l'attribution d'aides directes aux éleveurs par l'intermédiaire de la chambre d'agriculture et du crédit agricole mutuel (primes à l'achat de reproducteurs certifiés et remboursement partiel de produits vétérinaires). En

2019, le programme des opérations arrêté à la réunion du comité de direction du 17 avril propose le financement de 16,6 MF à destination des organisations professionnelles et 0,4 MF à destination de la CANC, soit un total de 17 MF.

Fonds de développement des élevages porcins (FDEP) 38 MF

Ce fonds de concours participe au financement du fonctionnement d'organisations professionnelles (UPRA porcine, IVNC, UCS et SNNEPNC), ainsi qu'au financement d'outils pour la classification porcine et permet l'attribution d'aides directes aux éleveurs par l'intermédiaire de l'UPRA porcine (primes à l'achat de reproducteurs certifiés et semences, indemnisation des saisies à l'abattoir). En 2019, le programme des opérations arrêté à la réunion du comité de direction du 24 avril propose le financement initial de 17,25 MF à destination des organisations professionnelles et 6,5 MF à destination de l'UPRA-porcine, et un disponible à affecter sur le deuxième semestre de 14.25 MF, soit un total de 38 MF.

NOUVELLE-CALEDONIE

Annexe
Délibération relative au budget primitif annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2020

BP 2020

NOUVELLE-CALEDONIE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
le : 8 janvier 2020
Le Secrétaire Général
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie

Vidjaya TIROUGNANASSAMMANDAMOURTTY

CONGRÈS
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

République française

Délibération n° 44 du 26 décembre 2019
relative au budget primitif annexe de reversement
de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2020

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le code des impôts ;
Vu le code des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 79 du 29 octobre 2015 portant création du budget de répartition au budget de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 34 du 27 novembre 2019 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020 ;
Vu l'avis du comité des finances locales du 30 septembre 2015 ;
Vu l'arrêté n° 2019-2531/GNC du 9 décembre 2019 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 117/GNC du 9 décembre 2019 ;
Entendu le rapport n° 139 du 18 décembre 2019 de la commission des finances et du budget,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1er : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, pour l'exercice 2020, à percevoir les impôts, droits et taxes de toute nature, tels que définis dans le code des impôts, dans les délibérations douanières et toute autre loi du pays ou délibération en vigueur au 31 décembre 2019 ou qui entreront en vigueur au cours de l'exercice 2020.

Article 2 : Le budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2020 est arrêté par chapitre en recettes et dépenses (mouvements budgétaires) à la somme de SOIXANTE-TROIS MILLIARDS CINQ CENT NEUF MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE (63 509 097 000) FRANCS CFP.

Dont :

- ZERO (0) FRANCS CFP en section d'investissement, et

- SOIXANTE-TROIS MILLIARDS CINQ CENT NEUF MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE (63 509 097 000) FRANCS CFP en section de fonctionnement.

Article 3 : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est habilité à procéder aux mandatements des subventions réparties par le congrès et le gouvernement.

Article 4 : Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à répartir et attribuer les autres charges exceptionnelles, ainsi que les participations et les subventions diverses non affectées conformément aux critères et conditions d'octroi des aides financières définis par la délibération modifiée du congrès n° 112 du 16 décembre 2010, dans la limite des crédits votés par chapitre sur les subdivisions des comptes suivants :

- 656 – Participations,
- 657 – Subventions,
- 674 – Subventions exceptionnelles (sauf 67481-Remises gracieuses sur dettes fiscales et 67487-Autres remises gracieuses).

Article 5 : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est habilité à procéder à des virements de crédits entre sous chapitres ou articles ou programmes ou opérations à l'intérieur d'un même chapitre ou sous-chapitre du budget. Ces virements feront l'objet d'états récapitulatifs transmis pour information à la commission des finances et du budget.

Article 6 : Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), l'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est habilité à procéder à des virements entre chapitres d'une même section. Il informe le congrès de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Article 7 : En vue de mettre fin à un litige en évitant une procédure contentieuse, le gouvernement est habilité à prendre un arrêté approuvant une transaction avec un tiers et autorisant le président du gouvernement à signer ladite transaction.

Article 8 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 26 décembre 2019.

Le Président
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie

Roch WAMYTAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE : NOUVELLE CALEDONIE

POSTE COMPTABLE DE LA PAIERIE DE NOUVELLE CALEDONIE

BUDGET : 02 Budget reverse Exercice 2020

M 52 adaptée à la NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET PRIMITIF
Voté par fonction

ANNEE 2020

Demande effectuée le 27/12/2019

Exprimé en CFP (XPF)

SOMMAIRE

Page		Page			
	I - Informations générales		**IV - ANNEXES**	**joint**	**sans objet**
	Informations statistiques et fiscales				
			Présentation agrégée du budget principal		
	I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées		et des budgets annexes		
	II - Présentation générale du budget		Eléments de bilan - Etat de la dette		
	Vue d'ensemble du budget		Eléments de bilan - Etat des immobilisations		
	1 - Budget -Récapitulation par groupes fonctionnels		Eléments de bilan - Prêts -		
	2 - Equilibre financier du budget		Etat des provisions - Etat de répartition des charges		
	3 - Balance générale du budget		Etat des engagements donnés - Engagements reçus		
			Opérations d'ordre de section à section - Etat des méthodes		
	III - Vote du budget		utilisées		
	A - Section d'investissement		Détail des opérations pour compte des tiers		
	Vue d'ensemble		Etat de recettes grevées d'une affectation speciale		
	90 - Opérations ventilées		Etat des subventions		
	92 - Opérations non ventilées		Décisions en matière de taux de contributions directes -		
	95 - Opérations sans réalisation		Signatures		
	B - Section de fonctionnement				
	Vue d'ensemble				
	93 - Opérations ventilées				
	94 - Opérations non ventilées				
	95 - Dépenses sans réalisation				

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	63 509 097 000	63 509 097 000
TOTAL DU BUDGET	63 509 097 000	63 509 097 000

VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT				
SECTION DE FONCTIONNEMENT	63 509 097 000		63 509 097 000	
BUDGET	63 509 097 000		63 509 097 000	

(1)Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provisions

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS	1

SECTION	POUR INFORMATION		VOTE DE L'ASSEMBLEE OU DU CONGRES	DONT DEPENSES IMPREVUES	DONT NON VENTILE	DONT 0 ADMINISTRATION GENERALE	1 SECURITE ET ORDRE PUBLIC
	BUDGET PRECEDENT (1)	PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT OU DU PRESIDENT (2)					
AP VOTEES							
AE VOTEES							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
90 OPERATIONS VENTILEES - En AP/CP - Hors AP/CP							
92 OPERATIONS NON VENTILEES 924 Opération pour le compte de tiers							
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
90 OPERATIONS VENTILEES - Recettes affectées							
92 OPERATIONS NON VENTILEES: - Autres opérations non ventilées 924 Opération pour le compte de tiers							
954 Produits de cession d'immobilisation							
951 Virement de la section de fonctionnement							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**66 719 491 410**	**63 509 097 000**	**63 509 097 000**		**62 640 250 000**		
93 OPERATIONS VENTILEES - en AE/CP - hors AE/CP	1 848 805 950 1 848 805 950	868 847 000 868 847 000	868 847 000 868 847 000				
94 OPERATIONS NON VENTILEES	64 870 685 460	62 640 250 000	62 640 250 000		62 640 250 000		
953 Virement à la section d'investissement							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**66 719 491 410**	**63 509 097 000**	**63 509 097 000**		**62 640 250 000**		
93 OPERATIONS VENTILEES	898 425 440	868 847 000	868 847 000				
94 OPERATIONS NON VENTILEES	65 821 065 970	62 640 250 000	62 640 250 000		62 640 250 000		

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
	1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)	1

SECTION	2 ENSEIGNEMENT	3 CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS, LOISIRS	4 SANTE	5 PROTECTION ET ACTION SOCIALE	6 TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 TRANSPORTS ET COMMUNICATION	9 ECONOMIE
AP VOTEES								
AE VOTEES								
DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
90 OPERATIONS VENTILEES - En AP/CP - Hors AP/CP								
92 OPERATIONS NON VENTILEES 924 Opération pour le compte de tiers								
RECETTES D'INVESTISSEMENT								
90 OPERATIONS VENTILEES - Recettes affectées								
92 OPERATIONS NON VENTILEES: - Autres opérations non ventilées 924 Opération pour le compte de tiers								
954 Produits de cession d'immobilisation								
951 Virement de la section de fonctionnement								
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						**250 000 000**	**48 447 000**	**570 400 000**
93 OPERATIONS VENTILEES - en AE/CP - hors AE/CP						250 000 000 250 000 000	48 447 000 48 447 000	570 400 000 570 400 000
94 OPERATIONS NON VENTILEES								
953 Virement à la section d'investissement								
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						**250 000 000**	**48 447 000**	**570 400 000**
93 OPERATIONS VENTILEES						250 000 000	48 447 000	570 400 000
94 OPERATIONS NON VENTILEES								

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (A - INVESTISSEMENT)	2 - A

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées		
900 Administration générale		
901 Sécurité et ordre public		
902 Enseignement		
903 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
904 Santé		
905 Protection et action sociale		
906 Travail, emploi et formation professionnelle		
907 Aménagement, environnement		
908 Transports et communication		
909 Economie		
92 Opérations non ventilées		
921 Taxes non affectées		
922 Dotations et participations		
923 Dettes et autres opérations financières		
924 Opération pour le comptes des tiers		
95 Opérations sans réalisations		
954 Produit des cessions d'immobilisations		
TOTAL		

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales (à l'interieur de la section)		
926 Transfert entre sections		
951 Virement de la section de fonctionnement		
TOTAL		

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926+951) - D926	

TOTAL DE LA SECTION		

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (B - FONCTIONNEMENT)	2 - B

SECTION DE FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Opérations ventilées	**868 847 000**	**868 847 000**
930 Administration générale		
931 Sécurité et ordre public		
932 Enseignement		
933 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
934 Santé		
935 Protection et action sociale		
936 Travail, emploi et formation professionnelle		
937 Aménagement, environnement	250 000 000	250 000 000
938 Transports et communication	48 447 000	48 447 000
939 Economie	570 400 000	570 400 000
94 Opérations non ventilées	**62 640 250 000**	**62 640 250 000**
940 Impositions directes	11 808 250 000	11 808 250 000
941 Autres impôts et taxes	50 832 000 000	50 832 000 000
942 Dotations et participations non affectées		
943 Opérations financières		
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus		
945 Provisions et autres opérations mixtes		
TOTAL HORS CHARGES TRANSFEREES	**63 509 097 000**	**63 509 097 000**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transfert entre sections		
953 Virement à la section d'investissement		
TOTAL		

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946+953) - R946	

TOTAL DE LA SECTION	**63 509 097 000**	**63 509 097 000**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (DEPENSES)	3

DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Dépenses d'investissement - Total				
Sous total des opérations réelles et mixtes				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors 204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
Sous total des opérations d'ordre				
925	*OPERATIONS PATRIMONIALES*			
926	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*			

	FONCTIONNEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Dépenses de fonctionnement - Total		**66 719 491 410**	**63 509 097 000**	**63 509 097 000**
Sous total des opérations réelles et mixtes		66 719 491 410	63 509 097 000	63 509 097 000
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATION DE PRODUITS	64 827 060 900	62 678 197 000	62 678 197 000
65	AUTRES CHARGES D ACTIVITE	1 821 780 510	830 900 000	830 900 000
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	70 650 000		
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES			
Sous total des opérations d'ordre				
946	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*			
953	*VIREMENT A LA SECTION D''INVESTISSEMENT*			

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (RECETTES)	3

RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Recettes d'investissement - Total				
Sous total des opérations réelles et mixtes				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors c/204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (1)			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
954	PRODUIT DES CESSIONS D''IMMOBILISATIONS			
Sous total des opérations d'ordre				
925	*OPERATIONS PATRIMONIALES*			
926	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*			
951	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*			

	FONCTIONNEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Recettes de fonctionnement - Total		**66 719 491 410**	**63 509 097 000**	**63 509 097 000**
Sous total des opérations réelles et mixtes		66 719 491 410	63 509 097 000	63 509 097 000
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	282 425 440	282 847 000	282 847 000
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	15 890 000 000	15 608 250 000	15 608 250 000
73	IMPOTS, DROITS ET TAXES (hors c/731)	49 660 415 970	47 032 000 000	47 032 000 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	616 000 000	586 000 000	586 000 000
75	AUTRES PRODUITS D ACTIVITE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
013	ATTENUATION DE CHARGES			
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	270 650 000		
Sous total des opérations d'ordre				
946	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*			

(1) Exceptionnellement, les comptes 20,21,23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(3) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

III - VOTE DU BUDGET	III

Pour mémoire

I - L'assemblée délibérante a décidé de voter le budget par fonction :
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- avec vote formel sur chacun des chapitres

Le gouvernement est habilité à répartir les participations et subventions dans la limite des crédits votés par chapitre sur les subdivisions des comptes suivants :

204 - Subventions d'équipement versées
656- Participations
657- Subventions
674- Subventions exceptionnelles (sauf 67481- Remises grâcieuses sur dettes fiscales et 67487-Autres remises gracieuses)

III - L'assemblée délibérante autorise le(s) président(s) à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :

Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements entre chapitres d'une même section.

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AP lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 90	**Opérations ventilées**				
900	ADMINISTRATION GENERALE				
901	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
902	ENSEIGNEMENT				
903	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
904	SANTE				
905	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
906	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT				
908	TRANSPORTS ET COMMUNICATION				
909	ECONOMIE				
Groupe 92	**Opération non ventilées**				
921	TAXES NON AFFECTEES				
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES				
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS				
925	*OPERATIONS PATRIMONIALES*				
926	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*				
Groupe 95	**Opérations sans réalisation**				
950	**DEPENSES IMPREVUES**				
951	***VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT***				
954	**PRODUIT DES CESSIONS D''IMMOBILISATIONS**				
TOTAL des groupes fonctionnels					

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations de programmes votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AP

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 900

CHAPITRE 900 - ADMINISTRATION GENERALE — **AP(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 901

CHAPITRE 901 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC — **AP(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT — **AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS			
Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			
PRESENTATION CROISEE			
DEPENSES			
RECETTES			
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS — **AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS			
Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			
PRESENTATION CROISEE			
DEPENSES			
RECETTES			
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 904

CHAPITRE 904 - SANTE — **AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE — **AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote dde l'assemblée délibérante							
	Dans le cadre d'une AP-CP						
	Hors AP-CP						
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
	Recettes affectées						
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE | **AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Vote dde l'assemblée délibérante					
Dans le cadre d'une AP-CP					
Hors AP-CP					
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Vote de l'assemblée délibérante					
Recettes affectées					
PRESENTATION CROISEE					
DEPENSES					
RECETTES					
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES					

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 906

CHAPITRE 906 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE — **AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT — **AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L''ENERGIE	3 GESTION DE L''EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT — **AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES						
RECETTES						
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES						

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION — **AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				
Dans le cadre d'une AP-CP				
Hors AP-CP				
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS				
Vote de l'assemblée délibérante				
Recettes affectées				
PRESENTATION CROISEE				
DEPENSES				
RECETTES				
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES				

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

CHAPITRE 909 - ECONOMIE — **AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

CHAPITRE 909 - ECONOMIE — **AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						
RECETTES						

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 921
Détail par articles	A 922

CHAPITRE 921 - TAXES NON AFFECTEES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 922 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES	

(1) Reversement de dotations (trop perçu)

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 924
Détail par aticles	

CHAPITRE 924 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

OPERATION		DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chap 924+	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée(3)	Vote de l'assemblée délibérante(3)	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée (3)	Vote de l'assemblée) délibérante(3)
Total des opérations	924						

(1) Voir détail p.IV Annexes

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 - OPERATIONS PATRIMONIALES(1)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (2)	
	RECETTES (2)	

(1) Intégrations et sorties d'actif - opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES DE L'EXERCICE (1)	
	Reprises sur autofinancement	
	Charges transférées	
	RECETTES DE L'EXERCICE (2)	

(1) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT	A951
95 OPERATIONS SANS REALISATIONS	A954

RECETTES

951
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
Vote de l'assemblée délibérante

RECETTES

954
PRODUIT DES CESSIONS D''IMMOBILISATIONS
Vote de l'assemblée délibérante

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AE lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 93	**Opérations ventilées**			**868 847 000**	**868 847 000**
930	ADMINISTRATION GENERALE				
931	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
932	ENSEIGNEMENT				
933	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
934	SANTE				
935	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
936	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT			250 000 000	250 000 000
938	TRANSPORTS ET COMMUNICATION			48 447 000	48 447 000
939	ECONOMIE			570 400 000	570 400 000
Groupe 94	**Opérations non ventilées**			**62 640 250 000**	**62 640 250 000**
940	IMPOSITIONS DIRECTES			11 808 250 000	11 808 250 000
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES			50 832 000 000	50 832 000 000
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
943	OPERATIONS FINANCIERES				
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D"ELUS				
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES				
946	*TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS*				
952	**DEPENSES IMPREVUES**				
953	***VIREMENT A LA SECTION D"INVESTISSEMENT***				
TOTAL des groupes fonctionnels				**63 509 097 000**	**63 509 097 000**

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations d'engagement votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AE

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 930

CHAPITRE 930 - ADMINISTRATION GENERALE — **AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 931

CHAPITRE 931 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC — **AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT — **AE =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT

AE =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			
PRESENTATION CROISEE			
DEPENSES			
RECETTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS — **AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			
PRESENTATION CROISEE			
DEPENSES			
RECETTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 934

CHAPITRE 934 - SANTE — **AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE — **AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE — **AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Vote de l'assemblée délibérante					
Dans le cadre d'une AP-CP					
Hors AP-CP					
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Vote de l'assemblée délibérante					
Recettes affectées					

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES					
RECETTES					

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 936

CHAPITRE 936 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE — **AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT — **AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L''ENERGIE	3 GESTION DE L''EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante				**250 000 000**			
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP				250 000 000			
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante				**250 000 000**			
Recettes affectées				250 000 000			
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES				**250 000 000**			
657	SUBVENTIONS			250 000 000			
RECETTES				**250 000 000**			
747	PARTICIPATIONS			250 000 000			

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT — **AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						**250 000 000**
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						250 000 000
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						**250 000 000**
Recettes affectées						250 000 000
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES						**250 000 000**
657	SUBVENTIONS					250 000 000
RECETTES						**250 000 000**
747	PARTICIPATIONS					250 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION — **AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			**48 447 000**				
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP			48 447 000				
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			**48 447 000**				
Recettes affectées			48 447 000				
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES			**48 447 000**				
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES		48 447 000				
RECETTES			**48 447 000**				
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE		48 447 000				

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				**48 447 000**
Dans le cadre d'une AP-CP				
Hors AP-CP				48 447 000
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				**48 447 000**
Recettes affectées				48 447 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES				**48 447 000**
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES			48 447 000
RECETTES				**48 447 000**
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE			48 447 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE — **AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante				**146 000 000**	**424 400 000**		
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP				146 000 000	424 400 000		
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante		**190 000 000**		**146 000 000**	**234 400 000**		
Recettes affectées		190 000 000		146 000 000	234 400 000		
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES				**146 000 000**	**424 400 000**		
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES				234 400 000		
656	PARTICIPATIONS				190 000 000		
657	SUBVENTIONS			146 000 000			
RECETTES		**190 000 000**		**146 000 000**	**234 400 000**		
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE				234 400 000		
747	PARTICIPATIONS			146 000 000			
748	COMPENSATIONS, ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS	190 000 000					

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE — **AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						**570 400 000**
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						570 400 000
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						**570 400 000**
Recettes affectées						570 400 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						**570 400 000**
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES					234 400 000
656	PARTICIPATIONS					190 000 000
657	SUBVENTIONS					146 000 000
RECETTES						**570 400 000**
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE					234 400 000
747	PARTICIPATIONS					146 000 000
748	COMPENSATIONS, ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS					190 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 940
Détail par articles	B 941

CHAPITRE 940 - IMPOSITIONS DIRECTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	**11 808 250 000**
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES	11 808 250 000
	RECETTES	**11 808 250 000**
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	11 308 250 000
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	500 000 000

CHAPITRE 941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	**50 832 000 000**
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	10 500 000
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES	50 821 500 000
	RECETTES	**50 832 000 000**
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	4 300 000 000
732	DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	13 832 000 000
733	DROITS D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	3 950 000 000
734	IMPOTS ET TAXES LIES AUX ACTIVITES DE SERVICE	2 343 000 000
735	IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	1 542 000 000
736	AMENDES	305 000 000
737	TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES ET ASSIMILEES	22 370 000 000
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 190 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 942
Détail par articles	B 943

CHAPITRE 942 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 943 - OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

(1) 661 et 76 uniquement servi en opérations réelles ; le rattachement de fin d'exercice par mouvement d'ordre budgétaire figure au chapitre 946

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 944
Détail par articles	B 945

CHAPITRE 944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D''ELUS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS

(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES (2)	
	Reprise sur autofinancement	
	Transfert de charges	

(1) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT 95 DEPENSES SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

953 *VIREMENT A LA SECTION D''INVESTISSEMENT*
Vote de l'assemblée délibérante

IV - ANNEXES
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	16 497 296 527	18 079 967 761
RECETTES	16 497 296 527	18 079 967 761
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	43 546 106 762	42 235 678 256
RECETTES	43 546 106 762	42 235 678 256

II - BUDGET ANNEXE 02 : Budget reverse Exercice 2020

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	66 719 491 410	63 509 097 000
RECETTES	66 719 491 410	63 509 097 000

II - BUDGET ANNEXE 03 : Budget reparti Exercice 2020

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	133 748 964 178	128 058 351 332
RECETTES	133 748 964 178	128 058 351 332

IV - ANNEXES
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

III - PRESENTATION GENERALE

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	16 497 296 527	18 079 967 761
RECETTES	16 497 296 527	18 079 967 761
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	244 014 562 350	233 803 126 588
RECETTES	244 014 562 350	233 803 126 588
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**260 511 858 877**	**251 883 094 349**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**260 511 858 877**	**251 883 094 349**

(1) budget précédent, c'est à dire budget cumulé (BP+BS+DM)

IV - ANNEXES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

ETATS DES METHODES UTILISEES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Intitulé	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		**B 1**		**A 2**
ICNE de l'exercice/emprunts	*6611*		*1688*	
VNC des immobilisations cédées	*675*		*21..,26*	
Plus-values de cession	*676*		*19*	
Amortissements	*68*		*28*	
Transformation d'un prêt en subvention	*6748*		*274*	
ICNE N-1 contrepassés sur prêts	*762*		*2768*	
Autres...	*...*		*...*	
Virement de section à section (D953=R951)	***953***		***951***	

Intitulé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		**A 1**		**B 2**
ICNE de l'exercice/prêts	*2768*		*762*	
ICNE N-1 contrepassés/emprunts	*1688*		*6611*	
Reprises sur dotations et subventions	*10..,139*		*777*	
Moins-values de cession	*19*		*776*	
Travaux en régie	*21..,23*		*72*	
Réintégration des amortissements	*28*		*7811*	
Autres...	*...*		*...*	

(1) Les dépenses de fonctionnement (B 1) sont égales aux recettes d'investisemment en (A 2); les dépenses d'investissement (A 1) sont égales aux recettes de fonctionnement en (B 2)

IV - ANNEXES

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE (1)

Taxes	Chap.	Article	Dépenses	Recettes
Amendes forfaitaires	**941**	73612		305 000 000
		7392	305 000 000	
Total Amendes forfaitaires			**305 000 000**	**305 000 000**
CCS sur Foncier	**941**	7388		305 000 000
		7393	305 000 000	
Total CCS sur Foncier			**305 000 000**	**305 000 000**
CCS sur IRCDC	**941**	73842		200 000 000
		7393	200 000 000	
Total CCS sur IRCDC			**200 000 000**	**200 000 000**
CCS sur IRVM	**941**	73841		1 600 000 000
		7393	1 600 000 000	
Total CCS sur IRVM			**1 600 000 000**	**1 600 000 000**
CCS sur produits des jeux et spectacles	**941**	7388		85 000 000
		7393	85 000 000	
Total CCS sur produits des jeux et spectacles			**85 000 000**	**85 000 000**
Centimes additionnels sur la contribution téléphonique	**940**	73162		60 000 000
		7391	60 000 000	
Total Centimes additionnels sur la contribution téléphonique			**60 000 000**	**60 000 000**
Cotisation 0,25%	**940**	73831		500 000 000
		7393	500 000 000	
Total Cotisation 0,25%			**500 000 000**	**500 000 000**
Contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés	**941**	73123		4 300 000 000
		7393	4 300 000 000	
Total Contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés			**4 300 000 000**	**4 300 000 000**
Droit de port	**941**	73534		80 000 000
		7393	80 000 000	
Total Droit de port			**80 000 000**	**80 000 000**
Droit de quai	**941**	73533		82 000 000
		7393	82 000 000	
Total Droit de quai			**82 000 000**	**82 000 000**
Droit d'enregistrement	**941**	73312		1 550 000 000
		73313		2 400 000 000
		7391	1 550 000 000	
		7392	2 400 000 000	
Total Droit d'enregistrement			**3 950 000 000**	**3 950 000 000**
Centimes additionnels sur la contribution foncière	**940**	73182		498 000 000
		73183		1 065 000 000
		7391	498 000 000	
		7392	1 065 000 000	
Total Centimes additionnels sur la contribution foncière			**1 563 000 000**	**1 563 000 000**
Centimes additionnels sur l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières	**940**	73132		850 000 000
		73133		1 050 000 000
		7391	850 000 000	
		7392	1 050 000 000	
Total Centimes additionnels sur l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières			**1 900 000 000**	**1 900 000 000**
Droit de licence	**941**	73412		64 000 000
		73413		76 000 000
		7391	64 000 000	
		7392	76 000 000	
Total Droit de licence			**140 000 000**	**140 000 000**
Centimes additionels sur les patentes	**940**	73172		1 552 000 000
		73173		3 492 000 000
		73174		518 950 000
		73175		572 300 000
		7391	1 552 000 000	
		7392	3 492 000 000	
		7393	1 091 250 000	
Total Centimes additionels sur les patentes			**6 135 250 000**	**6 135 250 000**
Redevance immatriculation	**941**	73512		250 000 000
		7392	250 000 000	
Total Redevance immatriculation			**250 000 000**	**250 000 000**
Redevance superficiaire	**939**	6558	234 400 000	
		7031		234 400 000
Total Redevance superficiaire			**234 400 000**	**234 400 000**
Taxe de magasinage	**941**	7358		80 000 000
		7393	80 000 000	
Total Taxe de magasinage			**80 000 000**	**80 000 000**
Taxe sur les alcools et le tabac (TAT3S)	**941**	73234		10 332 000 000
		7393	10 332 000 000	
Total Taxe sur les alcools et le tabac (TAT3S)			**10 332 000 000**	**10 332 000 000**
Taxe sur les conventions d'assurances	**941**	7355		1 050 000 000
		7393	1 050 000 000	
Total Taxe sur les conventions d'assurances			**1 050 000 000**	**1 050 000 000**
Taxe général sur la consommation (TGC)	**941**	7371		22 370 000 000
		7393	22 370 000 000	
Total Taxe général sur la consommation (TGC)			**22 370 000 000**	**22 370 000 000**
Taxe provinciale sur les communications téléphoniques (TPCT)	**940**	73163		1 650 000 000
		7391	1 650 000 000	
Total Taxe provinciale sur les communications téléphoniques (TPCT)			**1 650 000 000**	**1 650 000 000**
Taxe sur les jeux PMU	**941**	65822	10 500 000	
		7343		53 000 000
		7391	42 500 000	
Total Taxe sur les jeux PMU			**53 000 000**	**53 000 000**

IV - ANNEXES

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE (1)

Taxes	Chap.	Article	Dépenses	Recettes
Taxe sur les produits pétroliers (TPP)	**941**	73232		1 970 000 000
		7393	1 970 000 000	
Total Taxe sur les produits pétroliers (TPP)			**1 970 000 000**	**1 970 000 000**
Subvention industrielle (TSI)	**938**	7037		48 447 000
		7391	24 570 000	
		7392	21 163 800	
		7398	2 713 200	
Total Subvention industrielle (TSI)			**48 447 000**	**48 447 000**
Taxe sur les produits agricoles (TSPA)	**941**	73212		1 530 000 000
		7393	1 530 000 000	
Total Taxe sur les produits agricoles (TSPA)			**1 530 000 000**	**1 530 000 000**
Taxe sur les spectacles et les produits des jeux (TSPJ)	**941**	7343		2 000 000 000
		7391	2 000 000 000	
Total Taxe sur les spectacles et les produits des jeux (TSPJ)			**2 000 000 000**	**2 000 000 000**
Taxe de solidarité sur les services (TSS)	**941**	73461		150 000 000
		7393	150 000 000	
Total Taxe de solidarité sur les services (TSS)			**150 000 000**	**150 000 000**
Total général			**62 923 097 000**	**62 923 097 000**

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - PRETS (1) - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision au 31/12/2019	BP 2020		Montant de la provision au 31/12/2019
		Provision constituée	Utilisation ou reprise	
Provisions pour créances irrécouvrables	**3 098 523 369**	**0**	**0**	**3 098 523 369**
	3 098 523 369			3 098 523 369
Provisions pour risques et charges	**2 749 758 038**	**0**	**0**	**2 749 758 038**
	2 749 758 038			2 749 758 038
Total général	**5 848 281 407**	**-**	**-**	**5 848 281 407**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - DEPENSES	

DETAIL PAR ARTICLES - DEPENSES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D				
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C				
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)**			
Autres dépenses financières (sous-total) (B)				
10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES**			
139	**SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT**			
26	**PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**			
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**			
Transferts entre sections = C+D				
Reprise sur autofinancement antérieur (C)				
Charges transférées (D) = E+F+G				
	Travaux en régie (E)			
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)			
	Stocks et en-cours (G)			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

Détail des comptes 16449 et 166 en dépense

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
	Total			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - RECETTES	

DETAIL PAR ARTICLES - RECETTES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)= a+b+c+d				
Ressources propres externes (a)				
Autre recettes financières (b)				
138	**AUTRES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES**			
2...	**Immobilisations**			
954	PRODUITS DE CESSIONS			
Transferts entre sections (c)				
951	***VIREMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (d)***			

	Déficit (I)-(III)	Excédent (III)-(I)	Résultat hors charges transférées = III-II
Solde des op.financières			

	Montant
Dépenses financières (I)	
Recettes financières (III)	
Solde (recettes-dépenses) (3)	**+**
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(3)(4)	**+**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Indiquer le signe algébrique..
(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de de l'assemblée délibérante
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
	Total			

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE - BP 2020

Actions	Section LC	Chap.	Ss-Fonct°	Article	Direction	Objet - Destinataire	Ligne de crédit	BP 2020
A0101-05-Fonds de concours	**Fonctionnement**	937	**72**	65734	**DIMENC**	FER HCT SUBV COMMUNES PART NC	53	250 000 000
		939	**92**	65748	**DAVAR**	SUBVENTION DU FDEB	45	90 000 000
						SUBVENTION DU FDEOC	46	18 000 000
						SUBVENTION FONDS DEVELOPPEMENT DE L ELEVAGE PORCIN	7260	38 000 000
			93	6568	**DIMENC**	FPEG REVERSEMENT AUX PETROLIERS	139	190 000 000
Total général								**586 000 000**

Agence pour la desserte aérienne
de la Nouvelle-Calédonie

Tél. : 26.51.89 - Fax : 26.52.02

Nouméa, le 21 novembre 2019

CS.2019-056/ADANC

Rapport d'utilisation des taxes affectées – exercice 2018

1. Recettes fiscales affectées : 2 064 895 967 F CFP

(F CFP)	TFA	TP
Janvier	176 841 085	38 450 255
Février	174 069 472	33 409 914
Mars	169 293 994	45 845 307
Avril	172 530 219	30 671 992
Mai	175 811 976	39 776 455
Juin	181 272 824	40 799 110
Juillet	166 362 511	40 588 704
Août	190 557 752	43 840 210
Septembre	149 231 938	38 234 397
Octobre	119 654 431	31 898 938
Novembre	2 711 248	647 396
Décembre	1 989 675	406 164
TOTAL	**1 680 327 125**	**384 568 842**

Les produits de la taxe sur le fret aérien (TFA), affectés en totalité à l'ADANC, ont été principalement mobilisés au remboursement du dernier emprunt contracté pour financer l'augmentation de capital de la compagnie Air Calédonie International et dans une moindre mesure à la prise en charge des frais de location d'un A320 par Aircalin liée à l'ouverture de la ligne aérienne Nouméa-Melbourne.

Les produits de la taxe de péage (TP), affectés à hauteur de 30% à l'ADANC depuis le 1er mai 2016, ont été principalement utilisés au financement d'une quote-part de 75% du dispositif de l' « aide à la continuité pays ».

Le 1er octobre 2018, la TFA et la TP ont été supprimées et la TGC déployée à taux plein. Des produits de TFA et TP, appliquées sur des importations antérieures à cette date, ont toutefois continué à être perçus ultérieurement. Les produits de la TGC reversés au dernier trimestre 2018 s'élèvent à 641 704 431 F CFP.

2. Dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement : 3 143 784 040F CFP

Financements au bénéfice d'Air Calédonie International

L'acquisition de deux airbus A330-200 au bénéfice de la compagnie aérienne Air Calédonie International (Aircalin) a été opérée par une augmentation de capital en 2002, à laquelle l'ADANC a souscrit à hauteur de 25% et des investisseurs privés à hauteur de 75%. En 2008, l'ADANC a racheté les parts de ces derniers au terme de l'opération de défiscalisation.

Pour financer sa participation à l'augmentation de capital d'Aircalin et le rachat des actions aux investisseurs en lodeom, l'agence a contracté deux emprunts. Le remboursement au titre du dernier emprunt en cours s'élève, capital et intérêts cumulés, à **1 920 510 546 F CFP** pour l'année 2018.

En outre, par une convention signée en 2013, l'ADANC s'est engagée à financer l'ouverture de la ligne Melbourne-Nouméa par la compagnie Air Calédonie International à hauteur de 2,1 milliards F CFP, soit **350 000 000 F CFP** par an de 2014 à 2019 inclus.

Le montant cumulé des interventions au profit d'Air Calédonie International s'est élevé à **2 270 510 546 F CFP** en 2018.

Financements au bénéfice d'Air Calédonie : ligne aérienne entre Nouméa et Koné

Le financement de l'exploitation de services aériens vers le Nord opérés par Air Calédonie s'établit à :
- 71 947 000 F CFP de solde restant dû au titre du déficit d'exploitation résorbé de l'exercice courant du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 ;
- 139 481 096 F CFP de résorption du déficit d'exploitation de la ligne Nouméa-Koné pour l'exercice courant du 1er avril au 31 décembre 2018, avant alignement des exercices comptables de la société sur année calendaire.

Le 1er avril 2018, le contrat d'affrètement d'Air Loyauté par Air Calédonie a cessé, suite à une décision concertée avec les collectivités pour diminuer les déficits d'exploitation résorbés. Depuis, Air Calédonie ne perçoit plus qu'une subvention visant à résorber le déficit d'exploitation de la ligne aérienne Nouméa-Koné. Les subventions d'équipement ont cessé à la revente des anciens ATR en 2017.

A la même date, la province Nord s'est retirée unilatéralement du financement des services aériens la desservant. L'ADANC porte à présent seule leur financement, avec le soutien de la Nouvelle-Calédonie, par subvention exceptionnelle en 2017 et 2018 puis par la fiscalité reversée en 2019.

Le montant cumulé des interventions au profit d'Air Calédonie s'est élevé à **211 428 096 F CFP** en 2018, soit une diminution de 39% imputable à l'arrêt du contrat d'affrètement d'Air Loyauté sur les liaisons opérées en Twin-Otter de 19 sièges.

Financements au bénéfice d'Air Loyauté : lignes aériennes Nord et inter-îles Loyauté

Depuis l'exercice 2016-2017, l'ADANC contribue au financement des lignes aériennes inter-îles Loyauté auparavant financées par la province des îles qui en avait confié l'exploitation à Air Loyauté, filiale du groupe SODIL.

En 2018, la quote-part financée par l'ADANC s'élève à 153 933 250 F CFP, soit 66% du déficit total. Ce montant se décompose en 74 183 250 F CP de solde de l'exercice courant du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 et 79 750 000 F CFP d'acompte de l'exercice courant du 1er avril 2018 au 31 mars 2019.

Air Loyauté commercialise en nom propre les liaisons aériennes vers le Nord, hors Koné, et vers Tiga depuis le 1er avril 2018. Elle perçoit à présent directement des subventions d'exploitation.

Le montant cumulé des interventions au profit d'Air Loyauté s'est élevé à **250 933 250 F CFP** en 2018.

Financement de l'aide à la continuité pays

Le dispositif l' « aide à la continuité pays », institué par la délibération n°184 du 9 janvier 2012 au bénéfice des résidents des communes de l'île des pins, des îles Loyauté et de Belep, est une aide indirecte à la mobilité cofinancée à 25% par les provinces (Iles et Sud) et à 75% par l'ADANC.

La quote-part de l'aide à la continuité pays financée en 2018 s'élève à **367 840 135 F CFP**, incluant une participation de la province Sud de 13 millions F CFP que cette dernière a annoncée par courrier du 30 octobre 2019 ne pas rembourser.

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement s'élèvent à **1 952 146 F CFP**, ils ne représentent que 0,12 % des dépenses de fonctionnement et 0,06 % du total des dépenses.

FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général	883 015
	Charges de personnel	1 069 131
	Charges financières (intérêts d'emprunts)	371 174 601
	Subventions versées	1 223 273 494
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**1 594 448 095**
INVESTISSEMENT	Remboursements des emprunts (capital)	1 549 335 945
	Subventions d'équipement	-
	TOTAL INVESTISSEMENT	**1 549 335 945**
TOTAL DEPENSES		**3 143 784 040**

Comme en 2017, les recettes fiscales ont été inférieures aux dépenses en 2018. Le solde déficitaire a été financé par des subventions de la Nouvelle-Calédonie pour un total cumulé de 616 millions F CFP visant à soutenir le financement des lignes aériennes Nouméa-Melbourne d'une part au titre du développement touristique, Nouméa-Nord et inter-îles Loyauté d'autre part au titre du rééquilibrage social et économique.

La directrice de l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie

Adélina HMEUN

APICAN

Agence pour la Prévention et l'Indemnisation des Calamités Agricoles ou Naturelles

A – Présentation

1. Organisation et moyens

- **Directeur** ..... Jérôme DEPLANQUE
- **Date de création de l'établissement** ..... 30 décembre 2002
- **Nombre d'agents (cf. organigramme joint en annexe)** 7
- **Dernier compte administratif validé par l'exécutif** 2018
  - recettes ..... 1 427 422 105 F.CFP
  - dépenses ..... 1 061 960 573 F.CFP
  - fonds de roulement :
    - montant ..... 1.824.805.424 F.CFP

2. Conseil d'administration

- **Président** ..... Nicolas METZDORF
- **Durée du mandat** ..... 2 ans
- **Echéance du mandat des représentants de la NC** ..... 27 juin 2019
- **Nombre total de membres** 11
- **Représentant(s) de la Nouvelle-Calédonie (NC)**
  - M. Nicolas METZDORF, titulaire, Mme. Corinne VOISIN, suppléante,
  - M. Gilbert TYUIENON, titulaire, M. Jean-Louis D'ANGLEBERMES, suppléant,
  - M Guylain de COUDENHOVE, titulaire, M Patrick SCHMITT, suppléant,
  - M. Pascal VITTORI, titulaire, M Wilfried WEISS, suppléant.

3. Missions

L'APICAN est un établissement public à caractère administratif ayant pour objet de contribuer à la prévention et à l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles. Elle est principalement chargée :

- de participer au financement des dommages causés par les calamités naturelles, prioritairement au secteur agricole. Le principe directeur retenu est actuellement la mise en œuvre de dispositions réglementaires, telles que le versement des indemnités dues aux sociétaires de la CAMA, sachant que des indemnités complémentaires exceptionnelles peuvent également être versées à l'ensemble des agriculteurs sinistrés.
- de participer aux actions de prévention contre les calamités agricoles ou naturelles relevant des missions de l'agence, comme la prévention des dégâts liées aux inondations, la surveillance zoo et phytosanitaire (ralstonia, babésiose…), la pose de barrières contre les cerfs, et, en prenant en charge des dépenses précédemment financées sur le budget propre de la Nouvelle-Calédonie, comme les feux d'espaces naturels et l'entretien des cours d'eau en zones rurales pour des enjeux agricoles ;
- de formuler auprès des autorités compétentes toute proposition de modification des réglementations ou législations relatives à son objet.

B - Bilan de l'activité au 31 décembre 2018

1. Les recettes

Les ressources financières de l'établissement proviennent de la taxe sur les conventions d'assurances TCA (anciennement *« taxe spéciale sur les conventions d'assurances »*) affectée à l'APICAN à partir du 1er avril 2003, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du pays n°2003-2 du 29 janvier 2003. Par délibération n°126 du 1er juin 2016, à l'article R 721.6 du code des impôts, le taux a été modifié pour passer de 6% à 7%. Cette taxe constitue l'essentiel des recettes de l'agence (99%) qui s'élève sur l'exercice 2018 à 1 416 748 818 FCFP.

2. Les dépenses (en milliers de francs)

Les dépenses 2018 (1 061 960 573 F.CFP) sont en baisse. La moyenne sur les cinq derniers exercices est de 1 426 millions F.CFP (1 453 millions en 2013 ; 1 479 millions en 2014 ; 1 348 millions en 2015 ; 1 300 millions F.CFP en 2016 ; 1 552 millions en 2017).

En 2018, l'APICAN a dégagé un excédent de 365 461 532 F.CFP.

OBJET	Réalisé 2018
Prévention, lutte et indemnisation aux agriculteurs	**559 594 916**
- Indemnisations réglementaires calamités agricoles	177 488 951
- Mesures complémentaires suite à des calamités agricoles	37 378 149
- Accompagnement et prévention de dispositifs sanitaires relevant de la Nouvelle-Calédonie	50 118 611
- Dispositif barrières périphériques	70 041 571
- Dispositif plan foin / sécheresse	67 852 886
- Dispositif contractuel de garanti de chiffre d'affaires	4 789 976
- Dispositif occupation des sols	69 450 000
- Opérations de capture de cerfs sauvages	24 500 000
- Retenue eau agricole	57 974 772
Prévention, lutte et prévention du secteur agricole	**113 500 000**
- Réseau épidémio-surveillance apicole	16 000 000
- Surveillance et accompagnement d'actions phytosanitaires	27 500 000
- GDSA – GDSV	70 000 000
Prévention, lutte et prévention monde rural	**249 933 304**
- Accompagnement des travaux en matière d'hydraulique	24 071 364
- Lutte héliportée contre les incendies	180 000 000
- Régulation des cerfs sauvages et cochons féraux	45 861 940
Soutien et pilotage de la mise en œuvre des actions	**133 064 473**
- Charges à caractère général	70 912 168
- Charges de personnel et frais assimilés	56 281 606
- Charges financières	28 077
- Charges exceptionnelles	13545
- Opérations d'ordre, de transfert entre sections	5 829 077
- Virement de la section d'investissement	
Total dépenses de fonctionnement	**1 056 092 693**
Total dépenses d'investissement	**5 867 880**
TOTAL GENERAL	**1 061 960 573**

ARTI - NC

Agence pour le remboursement des taxes à l'importation de la Nouvelle-Calédonie

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE CALEDONIE

Nouméa, le 2 décembre 2019

Note

Objet : Compte rendu de l'utilisation des impôts affectés à l'agence pour le remboursement des taxes à l'importation pour l'année 2018.

Conformément à l'article Lp 515-3 du code des impôts, la taxe générale sur la consommation (TGC) perçue sur les opérations dont le fait générateur est intervenu entre le 1er avril 2017 et le 30 septembre 2018 est affecté à l'Agence pour le remboursement des taxes à l'importation (ARTI-NC).

A ce titre, la Nouvelle-Calédonie a versé en 2018 à l'ARTI-NC un montant de 1 940 018 289 F CFP correspondant au montant de la taxe perçue au titre de l'année 2017[1].

Conformément à l'article 2 de la délibération n° 60/CP du 30 mars 2017 portant création organisation et fonctionnement de l'ARTI-NC, l'agence était chargée de consigner le produit de cette taxe et de l'utiliser, le moment venu, au remboursement des taxes à l'importation acquittées sur les biens figurant dans les stocks des entreprises éligibles au 30 septembre 2018.

Les modalités de ce remboursement ont été prévues par la loi du pays n° 2018-11 du 7 septembre 2018.

Le paiement des remboursements selon les modalités prévues par ce texte ayant débuté en 2019, le produit de la taxe affectée à l'ARTI-NC en 2018 après paiement des dépenses de fonctionnement de l'agence a été conservé par l'ARTI pour honorer les remboursements à venir.

Conformément aux éléments consignés dans le compte administratif de l'agence pour l'année 2018, l'ARTI-NC a payé des dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 523 400 F CFP[2] et a par conséquent conservé un excédent de 1 938 494 849 F CFP utilisés en 2019 pour rembourser les entreprises éligibles.

Directeur de l'ARTI-NC

Lionel BAUVALET

---

[1] Le solde de la TGC de marche à blanc (2 490 M F CFP), correspondant au produit de la taxe perçu au titre de 2018, a été versé à l'ARTI-NC en 2019.

[2] Réparties à hauteur de 663 762 F de charges à caractère général et à hauteur de 859 678 de charges de personnel.

Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

L'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie a, notamment, pour mission[1]:

- de participer au financement et au suivi des projets d'investissements et d'équipements de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de l'offre hospitalière ;
- de mettre en œuvre les programmes prioritaires de prévention et de promotion de la santé décidés par la Nouvelle-Calédonie ;
- de participer au financement de l'analyse des déterminants des conditions de vie et des problèmes de santé publique et d'émettre des recommandations en matière de prévention et de promotion de la santé.

L'action de l'Agence se décline au travers de deux missions comptables :

- La **mission solidarité, M07**, a pour objet le financement par l'agence sanitaire et sociale pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, du régime handicap et dépendance (*RHPA*), des régimes sociaux (*CRS, minima retraite, AFS, Factur*), de l'aide au logement (*FSH*), du minima vieillesse (*provinces*). Cette mission représente **84%** des dépenses de l'agence en 2018.

- La **mission santé, M06**, a pour objet le financement de l'infrastructure hospitalière, de la dotation globale de financement de l'hospitalisation publique, des activités de santé publique de la Nouvelle-Calédonie et des programmes de santé publique conduits par de l'ASSNC. Cette mission ne représente plus que **16%** des dépenses totales de l'agence en 2018.

I. Les impôts et taxes affectées.

Spécificité du système fiscal français et calédonien, les taxes affectées traduisent la volonté des pouvoirs publics d'individualiser des ressources en faveur de politiques publiques particulières. Ainsi, l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie est affectataire des impôts et taxes suivants :

- la taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social (TAT3S)
- la taxe de solidarité sur les services (TSS)
- la contribution sociale additionnelles à l'impôt sur les sociétés (CSA)
- la contribution calédonienne de solidarité (CCS)
- la taxe générale sur la consommation (TGC).

Répartition des impôts et taxes affectés en 2018 :

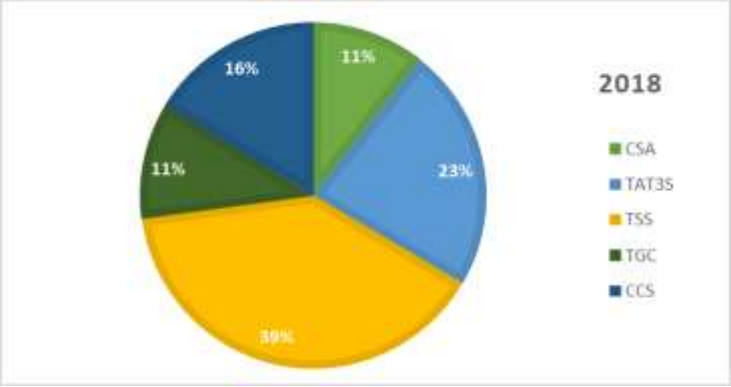

Le montant des taxes affectés en 2018 est supérieur à celui de 2017 et s'établit à la somme de 44.761.940.787 FCFP contre 38.164.433.092 F CFP, soit une progression de 17.29%.

[1] Délibération modifiée n°264 du 23 novembre 2001 portant création de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

Cette progression des recettes de fiscalité affectée entre 2017 et 2018 est due avant tout à des effets de périmètre :

- une nouvelle taxe a été affectée à l'ASS-NC en 2018, la *Taxe générale sur la consommation* pour un montant 4.868.392.667 FCFP,
- le taux de la *Taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et sociale* a été modifié[2].

Le profil des recettes de taxes affectées 2016-2018 sur la période fait apparaître :

- une stabilisation des recettes de TSS et de CSA ;
- une forte augmentation de la CCS entre 2015 et 2016 compte tenu du phénomène de compliance inhérent à toute nouvelle contribution, puis une stabilisation à compter de 2017 ;
- une augmentation des recettes de TAT3S en 2016 issue de l'augmentation de la taxation du tabac, puis en 2018 issu de l'augmentation de la taxation des alcools.

Tableau n°1 : Evolution des recettes 2016-2018

Recettes/an	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Variation en % 2017-2018
TSS	19 744 410 501	19 473 570 668	17 655 926 676	-9,3%
TAT3S	7 226 819 108	6 933 020 990	10 246 189 415	47,8%
CSA	4 922 425 051	4 603 030 134	4 722 464 999	2,6%
CCS	8 174 585 669	7 154 811 300	7 268 967 030	1,6%
TGC	-	-	4 868 392 667	
Total	**40 068 240 329**	**38 164 433 092**	**44 761 940 787**	17,29%

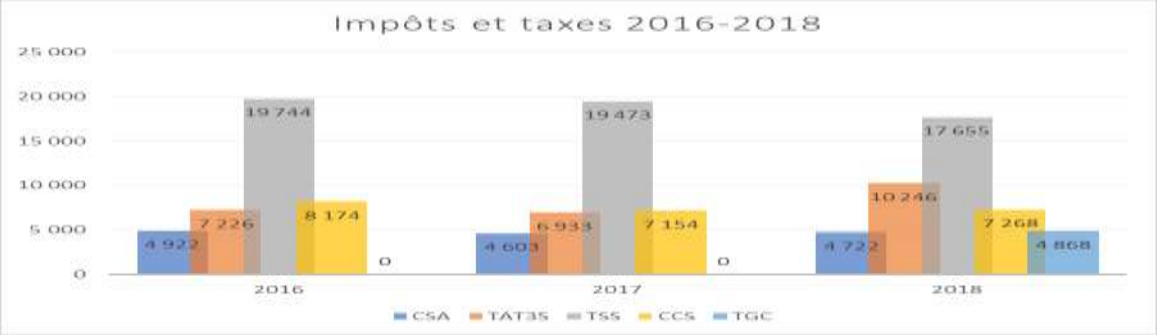

Tableau n°2 : Répartition des recettes de CCS.

L'assiette de la CCS est très large et est constituée de plusieurs impositions distinctes (en fonction des modalités de recouvrement de ces différentes impositions) qui concernent : les revenus d'activité, les revenus de remplacement et de solidarité, les revenus du patrimoine, les produits des valeurs mobilières, les produits d'épargne et de placement, les produits des jeux. Le recouvrement de la CCS sur les revenus d'activité, de remplacement et de solidarité est assuré par la CAFAT qui est rémunérée au titre de la prestation rendue à concurrence de 1%des montants recouvrés[3].

2018	CCS CAFAT	CCS IRVM	CCS IRCDC	CCS Foncier	CCS TSPJ
	5 630 816 958	1 092 244 478	185 063 114	275 409 635	85 432 845
Total CCS 2018 reversé par la NC					**1 638 150 072**
Total CCS 2018					7 268 967 030

[2] Délibération n°290 du 29 décembre 2017 portant modification du taux de la taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et sociale (TAT3S) et du taux de la taxe de consommation intérieure (TCI).
[3] Délibération n°38 du 21 décembre 2014 relative à la contribution calédonienne de solidarité.

II. La répartition des dépenses Mission solidarité (M07) / Mission santé (M06).

a) Mission solidarité – M07

En 2018, l'agence sanitaire et sociale a continué son rôle de structure de transfert entre la Nouvelle-Calédonie et les différents organismes sanitaires et sociaux.

Sa participation a été de **40.724.780.349 F au titre de la mission solidarité**, et est répartie comme suit :

- Programme Handicap et dépendance : 8.168.793.933 F
- Programme Protection sociale : 26.331.000.000 F
- Programme Subventionnement des provinces : 2.556.126.595 F
- Programme Aide au logement : 2.240.000.000 F

Mission	Programme	2017	2018
M07- Solidarité	Subventionnement des associations	231 757 000	250 983 880
	Subventionnement du fonds handicap RHPA	7 111 000 000	7 730 810 053
	Subventionnement des activités hors champs médico-social (CHS)	187 000 000	187 000 000
	Subventionnement de la CAFAT – CRS	3 760 000 000	3 921 000 000
	Subventionnement de la CAFAT – Minima retraite	1 413 000 000	1 339 000 000
	Subventionnement CAFAT – Comp perte cotisations (RUAMM)	8 270 346 659	8 200 000 000
	Subventionnement CAFAT – Comp. PF transféré NC	102 000 000	102 000 000
	Subventionnement CAFAT - FACTUR	131 000 000	113 000 000
	Subventionnement CAFAT- Allocations familiales de solidarité	2 800 000 000	2 956 000 000
	Subventionnement de la CAFAT – Participation NC au RUAMM	10 296 990 600	9 700 000 000
	Subventionnement des provinces (Minima vieillesse)	2 412 576 290	2 556 126 595
	Subvention province Nord	-	1 000 000 000
	Frais de recouvrement (versé à la CAFAT et à la NC)	499 861 096	428 859 821
	Aide au logement (FHS)	2 714 000 000	2 240 000 000

b) Mission santé – M06

Les dépenses effectuées au titre de la **mission santé** en 2018 ont été de **7.808.319.082 F**, répartis comme suit :

- Prévention Agence sanitaire et sociale : 878.080.827 F
  - *dont charges de personnel : 425.115.156 F, soit 48.41% des dépenses de fonctionnement de l'ASS*

- Subvention de fonctionnement GNC : 863.834.699 F
  - *dont Plans GNC : 158.854.220 F*
  - *dont plan Do Kamo : 310.157.733 F*
  - *dont soutien Santé publique Nouvelle-Calédonie : 394.822.746 F*

- Subvention de fonctionnement établissements publics hospitaliers : 3.839.382.378 F
  - *dont dotation globale de financement des hôpitaux : 3.639.382.378 F*
  - *dont financement de la mission de chirurgie cardiaque de l'Institut Montsouris : 200.000.000 F*

- Infrastructures hospitalières : 2.627.021.178 F

III. Utilisation des impôts et taxes affectés.

a. Dépenses financées par la TAT3S

Mission 07- Mission solidarité	Subventionnement des associations	54 564 803
	Subventionnement du RHPA	5 738 047 771
	Participation de la Nouvelle-Calédonie au RUAMM	1 500 000 000
	Participation de la Nouvelle-Calédonie AMG Nord	1 000 000 000
	Total dépenses Mission 07	***8 292 612 574***
Mission M06- Santé	Prévention ASSNC	878 080 827
	Soutien Nouvelle-Calédonie	273 592 472
	Financement des EP territoriaux d'hospitalisation	1 947 574 957
	Infrastructures hospitalières	737 872 855
	Total dépenses Mission 06	***3 837 121 111***
	Total dépenses M06+M07	**12 129 733 685**

b. Dépenses financées par la TGC

Mission 07- Mission solidarité	Subventionnement du RHPA	227 169 614
	Participation de la Nouvelle-Calédonie au RUAMM	2 000 000 000
	Subventionnement des provinces (Minima vieillesse)	193 821 086
	Total dépenses Mission 07	***2 420 990 700***
Mission M06- Santé	Plan Do Kamo	310 157 733
	Financement des EP territoriaux d'hospitalisation	1 491 807 421
	Infrastructures hospitalières	645 436 813
	Total dépenses Mission 06	***2 447 401 967***
	Total dépenses M06+M07	**4 868 392 667**

c. Dépenses financées par la TSS

Mission 07- Mission solidarité	Subventionnement des associations handicap	43 419 077
	Subventionnement de la CHS- activités hors champs médico social	187 000 000
	Subventionnement GIP UPH	153 000 000
	Subventionnement RHPA	1 765 592 668
	Subventionnement CAFAT - Minima retraite	751 381 630
	Frais de recouvrement	315 933 301
	Subventionnement CAFAT- RUAMM	14 400 000 000
	Total dépenses Mission 07	***17 616 326 676***
Mission M06- Santé	Infrastructures hospitalières	39 600 000
	Total dépenses Mission 06	***39 600 000***
	Total dépenses M06+M07	**17 655 926 676**

d. Dépenses financées par la CSA

Mission 07- Mission solidarité	Subventionnement de la CAFAT - Allocations familiales de solidarit	2 956 000 000
	Subventionnement des Provinces- Minimum vieillesse	1 766 464 999
	Total dépenses M07	***4 722 464 999***

e. Dépenses financées par la CCS[4]

Mission 07- Mission solidarité	Subventionnement de la CAFAT - Complément retraite solidarité (CRS)	3 921 000 000
	Subventionnement de la CAFAT - Minima retraite	587 618 370
	Subventionnement de la CAFAT -Compensation taux réduits PF/associations	102 000 000
	Subventionnement de la CAFAT -FACTUR	113 000 000
	Frais de recouvrement	112 926 520
	Subventionnement de l'Aide au logement (FSH)	1 556 497 136
	Subventionnement des provinces (Minima vieillesse)	595 840 510
	Total dépenses Mission 07	***6 988 882 536***
Mission M06- Santé	Soutien Nouvelle-Calédonie	121 230 274
	Plans GNC	158 854 220
	Total dépenses Mission 06	***280 084 494***
	Total dépenses M06+M07	**7 268 967 030**

Le directeur de l'agence sanitaire et sociale
de la Nouvelle-Calédonie par intérim

[4] Dont 1.638.150.072 F CFP financés par la CCS reversé par la Nouvelle-Calédonie

UTILISATION DE LA TSPA EN 2017

TSPA PERCUE

2018	Montants
Janvier	46 220 469
Février	34 141 023
Mars	52 228 381
Avril	37 653 176
Mai	45 978 969
Juin	46 604 361
Juillet	38 430 664
Août	41 921 338
Septembre	33 288 219
Octobre	42 690 354
Novembre	47 307 188
Décembre	45 253 821
TOTAL	**511 717 963**

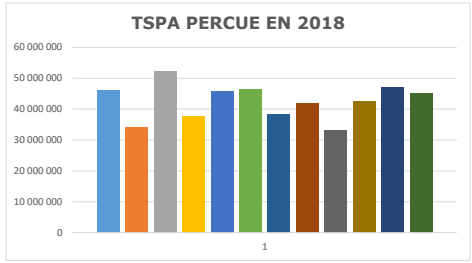

ACTIVITES FINANCEES TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT SUR FONDS PROPRES

	ACTIVITES/SERVICES	Besoins de TSPA	%
FONDS PROPRES	Siège et antennes	220 353 034	49,6%
	Formation thématique et apprentissage	23 732 621	5,3%
	Marché de gros	12 085 061	2,7%
	Service élevage	6 962 461	1,6%
	Elevage - charte bovine	11 192 613	2,5%
	Station élevage	24 637 202	5,5%
	BAF	10 667 177	2,4%
	Pôle excellence sectoriel	4 991 011	1,1%
	Developpement durable	9 937 152	2,2%
	Coopération régionale	13 007 159	2,9%
	Foires (dont SIA)	2 842 904	0,6%
	CGS	276 390	0,1%
	Végétal	8 575 286	1,9%
	PNVF	45 090 397	10,1%
	GDSV	22 997 975	5,2%
	GDSA	36 638 567	8,2%
FONDS EXTERIEURS	Aides élevage et énergie	663 350	0,1%
	Engrais	- 30 912 843	-7,0%
	INTEGRE	-	0,0%
	Plateforme machinisme Grande Terre	10 791 739	2,4%
	PMA Iles	682 589	0,2%
	CGN	6 968 051	1,6%
	Signes de qualité	437 921	0,1%
	Marché Broussard	1 951 366	0,4%
	TOTAL	**444 569 283**	**100%**

TOTAL DE LA TSPA UTILISEE **444 569 283**
RELIQUAT DE TSPA 67 148 680

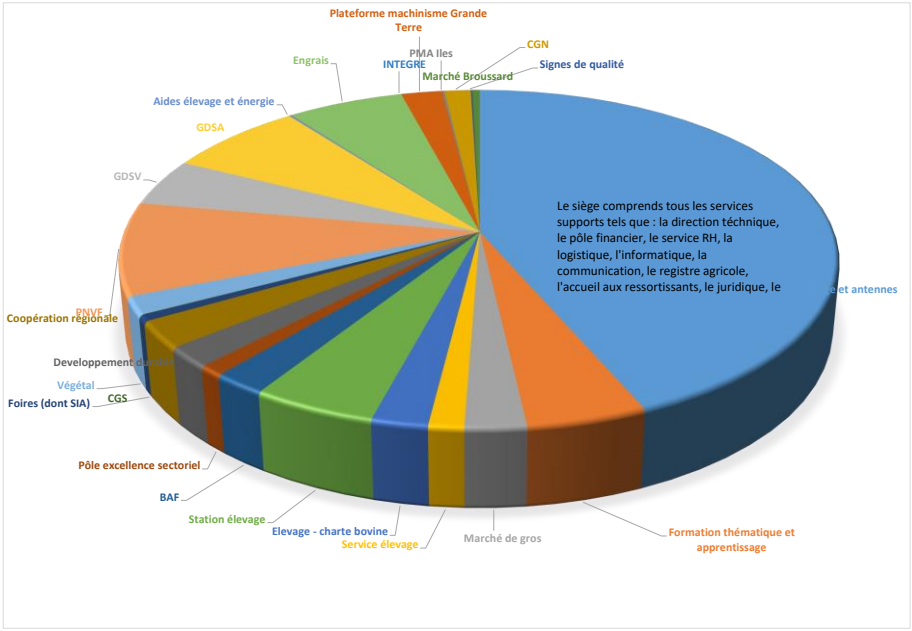

SIEGE ET ANTENNES	Résultats
Siège (hors TSPA)	- 194 479 112
Antenne de Lifou	- 6 257 378
Antenne de Bourail	- 7 274 706
Antenne de Koumac	- 2 876 681
Antenne de Pouembout	- 7 172 345
Antenne de Poindimié	- 2 292 812
TOTAL	**- 220 353 034**

DOSSIER : RESSOURCES FISCALES AFFECTEES 2018

Centimes additionnels reçus en 2018 (539 460 286 xpf)

Les centimes additionnels bruts perçus en 2018 correspondent au rôle général des patentes 2017 (523 633 133 xpf) ainsi que des rôles supplémentaires des exercices 2014 à 2016.

Actions 2018

- ✓ 39 avis rendus aux institutions sur des projets de textes à portée économique.
- ✓ Formulation d'un plan de soutien -mesures économiques concrètes- dans le cadre des échanges avec l'Etat sur l'avenir institutionnel, économique et social de la NC.
- ✓ Etudes sur les délais de paiement .
- ✓ **Simplification des démarches des entreprises** : étude sur la simplification administrative attendue par les entreprises, participation au groupe de travail piloté par le Gouvernement pour la mise en place d'un formulaire unique dématérialisé.
- ✓ **Dématérialisation** des échanges avec le RIDET et participation au projet web service de l'ISEE.
- ✓ Animation du réseau des entrepreneurs pour cultiver et partager les expériences : « l'Aparté des entrepreneurs » et « la Matinale des experts ».
- ✓ Visites d'**élus sur le terrain** (notamment à Bourail et Dumbéa) : échanges avec les entreprises sur les thématiques liées à la sécurité, l'économie circulaire, la TGC, la règlementation des prix…
- ✓ Contribution au ré-équilibrage par le maintien de l'offre de service auprès des entreprises de brousse, en mutualisant dans la mesure du possible avec les autres chambres
- ✓ Nouveaux services aux entreprises : nouveau **site web**, inscription et prise de rendez-vous en ligne, permanences avec l'ordre des avocats, nouvelle offre pour les porteurs de projets…
- ✓ **Formations innovantes** : réalisation de 80% du Plan de Professionnalisation des Acteurs du Tourisme de la province Sud, formation en **réalité virtuelle** (maintenance industrielle), **cycle de** formation - à Nouméa et Tahiti en simultané - sur la pratique du **droit de la concurrence** en partenariat avec la CCI de Polynésie et les Autorités de la Concurrence NC et PF, formations « certiphyto » sur les produits phytopharmaceutiques à usage agricole, **RGPD**, radioprotection.
- ✓ Déploiement du dispositif « **Alerte Commerces** ».Du fait de la recrudescence des incivilités, extension provisoire du dispositif à tous les commerces et entreprises du territoire.
- ✓ Extension du dispositif « **charte chantier vert** » : 13 nouveaux chantiers verts déclarés, 27 visites de contrôle, guide des déchets du BTP et annuaire en ligne des installations de traitement, atelier d'échanges avec les acteurs du BTP et formation de maitres d'ouvrage.
- ✓ Accompagnement de 5 industries à la mise en place de la norme ISO 50001 (management de l'énergie) et 2 ateliers mécaniques sur **Lifou** pour mise aux normes ICPE.
- ✓ Promotion du **commerce écoresponsable** : 11 nouveaux commerces labellisés, mise en place de réunions de réseau (énergie et déchets).
- ✓ Opérations d'**écologie industrielle et territoriale** et développement de l'**économie circulaire** : 25 diagnostics de flux, ateliers d'identification des synergies sur zones d'activités.
- ✓ Opération pilote **«label hygiène»** en partenariat avec la commune de Nouméa (542 heures).
- ✓ Mise à jour du baromètre des industries et de l'observatoire de l'immobilier.
- ✓ ***CFA : 90% de réussite aux examens et 86% d'insertion***

  - Labélisation de 2 formations « Grande Ecole du Numérique », en partenariat avec Simplon.
- ✓ ***EGC : 94% de réussite et 100% d'insertion***

  - Cycle « Innover pour entreprendre dans un monde en mutation » : 1er « start up week-end », ateliers « worklab Innov », Parcours Entreprendre avec le réseau national « PEPITE ».

Contribution des employeurs fixée à 0,25 des salaires reçue en 2018 (152 027 119 xpf)

ACTIONS INTERCONSULAIRES	COMMENTAIRES 2018
POINT A	Rémunération du personnels - intervention établissements scolaires et salons - communication et information radio, presse et salons - positionnement des candidats à l'apprentissage - semaine de l'apprentissage
TOTAL ACTIONS INTERCONSULAIRES	**35 726 168**
ACTIONS CCI APPRENTISAGE	**COMMENTAIRES 2018**
RESSOURCES HUMAINES	Rémunération conseillère sociale
	Rémunération responsable vie scolaire, responsable pédagogique, responsable relation entreprises et conseillers apprentissage
	Rémunération formateurs (RAN, études, visites en entreprise, formation)
	Cotisation IFAP (formation des formateurs)
	Coût formations des formateurs autres
RENFORCEMENT PÉDAGOGIQUE	Equipements informatiques : matériel pédagogique, investissements, maintenance et réparations
	Réunions délégués
	Livres et documentations pédagogiques, TOEIC, business game
	Formations spécifiques (atelier communication, droit calédonien, atelier business plan, intégration BAC, Start-up Week-end)
	Programme international EGC + mission direction métropole
	Sorties pédagogiques
	Partenariat TOKUYAMA
	Journée de cohésion apprentis de 1ère année
VISITES ENTREPRISES	Frais de déplacement formateurs
RELATION MAITRES D'APPRENTISSAGE	Déplacements et télécommunication conseillers
	Outils de communication : édition carnets de liaison, maquette des calendriers alternance à destination des MA, soirées de remise des diplômes et cadeaux jurys
	Formation et RDV des MA
	Job dating, matinée pour recruter EGC/entreprises
SUPPORT COMMUNICATION	Support de communication (salon étudiant), petit déjeuner EGC
AMELIORATION ENVIRONNEMENT APPRENTI	Achat mobilier terrasses, chaises salle informatique, édition cartes apprentis et réparation climatiseurs salles de cours
CFA - PROVINCE NORD	Pas de formation en PN
TOTAL ACTIONS CCI APPRENTISSAGE (CFA & EGC)	**116 300 951**
TOTAL BUDGET CCI (ACTIONS INTERCONSULAIRES + CFA + EGC)	**152 027 119**

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
NOUVELLE-CALÉDONIE

UTILISATION DES TAXES AFFECTEES 2018

La CMA perçoit deux taxes affectées, les centimes additionnels sur les patentes, qui participent à l'équilibre général du budget, et la taxe employeur de 0,25% sur les salaires qui est en totalité affectée à la formation par apprentissage. Le produit total de ces taxes est de 628,3 MF et représente 89% des recettes réelles d'exploitation.

Centimes additionnels sur les patentes

Le produit net de cette taxe est de 476,2 MF pour 2018, en hausse de 1,4 % par rapport à 2017.

Le produit des centimes représente 60 % des recettes réelles du compte d'exploitation du budget total qui s'établissent à 790,6 MF.

Cette ressource fiscale ne fait pas l'objet d'une affectation particulière, mais participe à l'équilibre global du budget.

Dans les grandes lignes on peut retenir la répartition suivante :

Sections budgétaires	***Répartition recette* de centimes**	
Siège et antennes	*331 142* 234	*67%*
Formation continue	*13 156* 219	*3%*
Apprentissage	*106 231* 400	*22%*
Pole artisanal Panda	**18 580 783**	**4%**
CAF	23 234 798	5%
Total	492 345 434	95%

Au titre des actions menées en 2018, on peut indiquer les éléments suivants :

Centre de formalité des entreprises :

- 5 908 formalités effectuées au répertoire des métiers
- 1 065 formalités effectuées pour le compte du RCS
- Une évolution de +18% de dossiers traités en 5 ans

Développement économique :

- 5 965 personnes rencontrées dont 66% sont des artisans en activité
- 40% des contacts sont réalisés au siège à Nouméa
- 104 permanences ont été effectuées dans 12 communes pour 244 personnes.
- 312 visites d'entreprises ont été réalisées, dont 47% en province sud, 36% en province nord et 17% en province des iles.
- Stage préparatoire à l'installation : 108 sessions ont été réalisées au siège, dans nos antennes et sur Lifou et Maré. Il a été suivi par 872 personnes, avec un taux d'inscription de 65% des nouveaux artisans.

Formation continue :

- 110 sessions de formations réalisées
- 691 personnes formées sur l'ensemble du territoire
- 85% des stagiaires indiquent qu'ils vont modifier leur pratique suite à la formation

Taxe employeur 0,25%

Conformément aux dispositions de l'article Lp.70-2 du code des impôts, le produit de cette cotisation est affecté exclusivement au fonctionnement de la formation par apprentissage, au sein de notre de centre de formation de l'artisanat.

La formation par apprentissage fait l'objet d'un suivi budgétaire individualisé au sein de la section « Apprentissage », conformément aux dispositions de l'article R. 523-8 du code du travail

Pour 2018, le produit de la Taxe 0,25% est de 152,1 MF, en augmentation de 1,3% par rapport à 2017.

De notre compte financier 2018, il ressort les éléments suivants pour la section apprentissage :

Produits d'exploitation (en MF CFP)

PRODUCTION VENDUE	79 MF
IMPOTS DROITS ET TAXES (0,25%)	**152,1 MF**
SUBVENTION D'EXPLOITATION	0 MF
REPRISES SUR AMORTISEMMENTS ET PROVISIONS	24,1 MF
TOTAL PRODUITS	**255,1 MF**

Charges d'exploitations (en MF CFP)

ACHAT DE MATIERES PREMIERES	8 MF
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	83 MF
IMPOTS ET TAXES	1,5 MF
SALAIRES ET TRAITEMENTS	158,6 MF
CHARGES SOCIALES	58 MF
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	75,4 MF
TOTAL CHARGES	**384,5 MF**

Le compte de résultat de la section « Apprentissage » présente par conséquent un résultat déficitaire de 129,4 MF, couvert par l'affectation d'une partie des centimes additionnels.

Quelques chiffres sur l'activité Apprentissage en 2018 :

- 311 apprentis accueillis
- 16 diplômes différents préparés
- Taux d'érosion global de 19,5%
- 127 apprentis diplômés soit un taux de réussite de 88,2%

Le financement des actions qualités apprentissage en 2018 :
En MF CFP

Action d'amélioration de l'accès à l'apprentissage (Préventif)	16,3 MF
Action d'amélioration des relations avec les entreprises et les parents des apprentis (Relationnel)	25,2 MF
Action d'amélioration de la qualité de l'apprentissage (Pédagogie)	43,1 MF
Action d'amélioration de la qualité du plateau technique (Santé, Hygiène, Sécurité)	47,2 MF
Privilégier l'inter-consularité par des actions communes aux 3 chambres	17,8 MF
Total	**149,6 MF**

Agence Calédonienne de l'Énergie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- NOUVELLE-CALÉDONIE -

CS-ACE-2019-555

Affaire suivie par : *Jeanne M'BOUERI*
Mel : *jeanne.mboueri*@agence-energie.nc
Tel : 20.31.81

Nouméa, le 4 décembre 2019

Compte rendu de l'utilisation des taxes affectées Année 2018

Le financement des actions portées par l'Agence Calédonienne de l'Energie (ACE) est assuré par des ressources provenant :

- De subventions versées dans le cadre d'une convention pluriannuelle signée avec l'ADEME pour les années 2017-2021;
- Et du produit de la taxe sur l'électricité (TE) et de la taxe sur les énergies renouvelables (TER) *(cf. Loi du pays n°2017-4 du 7 février 2017 portant diverses mesures contribuant au financement de l'agence calédonienne de l'énergie).*

S'agissant de l'utilisation des taxes affectées au titre de l'année 2018, compte tenu de leurs délais d'encaissement, celles-ci ont contribué au financement d'opérations sur l'année 2019.

➢ Un mode de gestion pluriannuel

En 2019, le conseil d'administration de l'agence a opté pour une gestion pluriannuelle de son budget. Cette procédure permet de ne pas inscrire au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

➢ Montant des taxes affectées 2018

L'Agence a encaissé sur son exercice budgétaire 2019, 333 984 034 F CFP au titre de l'année 2018 répartis comme suit :

- TER 2018 : 212 990 823 F CPF ;
- TE 2018 (pour trois trimestres) : 120 993 211 F CFP.

➢ Utilisation des taxes affectées 2018

La feuille de route de l'établissement se décompose en 5 axes stratégiques autour desquels s'articulent tous les projets que l'Agence soutient ou impulse :

Le montant des taxes 2018 ont concouru à soutenir en 2019, 918 425 917 F CFP de projets dont :

- 318 425 917 F CFP en opérations diverses *(231 478 109 XPF de subventions votées depuis le début de l'année plus 86 947 808 F CFP attribuées au dernier conseil d'administration tenu le 28/11/2019)* ;
- et 600 000 000 F CFP consacrés au financement des études de préfaisabilité de la Centrale Pays.

Feuille de route : axes et actions	Montant subventions accordées au 27/11/2019
Axe 1 - Maîtrise de la Demande en Energie *(réduction des consommations d'énergie)*	**84 316 219**
01 Rénovation de l'éclairage public	9 970 135
02 Efficacité énergétique des bâtiments existants	40 230 606
03 Efficacité énergétique des bâtiments neufs	29 124 000
04 Soutien aux investissements des entreprises pour l'amélioration de l'efficacité énergétique de leur process	4 991 478
05 Soutien aux investissements dans la maitrise de la demande en énergie	
Axe 2 - Transport Ecomobilité *(promotion des modes de transport vertueux)*	**82 319 146**
06 Prime au vélo à assistance électrique	41 200 000
07 Soutien aux projets liés à l'écomobilité	41 119 146
Axe 3 - Energies Renouvelables *(soutien dans les secteurs des énergies renouvelables)*	**53 414 520**
08 Solaire thermique	7 108 504
09 PV toiture connectée réseau et autoconsommation	
10 Biomasse	16 736 092
11 Projets innovants et démonstrations	3 250 000
12 Fonds d'électrification rurale	22 563 481
13 Pénétration des ENR dans les réseaux de transport, distribution et stockage électrique	3 756 443
14 Etudes diverses dans le domaine des énergies renouvelables	
15 Prise de participation dans les énergies renouvelables	
Axe - Centrale Pays	-
16 Etudes et apports	-
Axe 5 - Actions transversales	**11 428 224**
17 Actions transversales	2 498 774
18 Communication et sensibilisation	8 929 450
19 Conseil en énergie partagé	-
Total général	**231 478 109**

Agence Calédonienne de l'Énergie

André Boudart
Directeur par intérim

NOTE RELATIVE À L'UTILISATION DE LA TAXE DE SOUTIEN AUX PRODUCTIONS AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES (TSPA)

Par la Loi du pays n°2000-005 modifiée, du 22/12/2000, il a été créé la taxe de soutien aux productions agricoles et agro-alimentaires dont 70% des recettes sont affectés à l'ERPA et 30% à la CANC.

Par la Loi du pays n°2005-4 du 20 juillet 2015, l'article 8 de la loi de pays n°2000-005 est remplacé par les dispositions suivantes : « La taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires est exigible sur l'ensemble des produits importés, agricoles et alimentaires ».

Cette réforme a porté d'une part sur la suppression du caractère de protection de marché et d'autre part sur un élargissement de l'assiette de la taxe en allant jusqu'au chapitre 23 au lieu du chapitre 12 auparavant. Cette révision a été effective à compter des importations réalisées à partir du 1er février 2016.

Pour l'année 2017, l'établissement a ainsi perçu la somme de 1 194 008 499 F CFP recouverts sur l'exercice comptable.

2015	2016	2017	2018
534 176 985 F	1 074 713 877 F	1 188 304 257 F	1 194 008 499 F

Tableau 1 : Evolution des recettes TSPA perçues par l'ERPA

Cette recette affectée est complétée en tant que de besoin par une subvention de la Nouvelle-Calédonie afin d'honorer l'ensemble des engagements de l'ERPA liés aux missions définies par la Nouvelle-Calédonie. L'ERPA reçoit également des recettes des trois provinces pour des actions spécifiques.

Les actions de l'établissement financées par la Nouvelle-Calédonie ont été recentrées, d'une part sur les viandes (abattoirs territoriaux de l'OCEF) et d'autre part sur les filières tournées vers l'exportation. La Nouvelle-Calédonie a cependant décidé, en accord avec les provinces, de prendre également en charge les filières céréales et cocotier depuis 2002, mais aussi la filière pêche hauturière depuis 2003.

Les dépenses effectives liées à ces missions, sur les deux derniers exercices clos, sont reprises dans le tableau budgétaire ci-après :

30, rte de la Baie des Dames – DUCOS
BP 27820 98863 NOUMEA CEDEX
www.erpa.nc

Tél. : (687) 26.09.60
Fax : (687) 24.12.52
Courriel : contact@erpa.nc
Ridet : 236 117-001

	2017	2018
Produit TSPA*	1 188 304 257	1 194 008 499
Subvention Nouvelle-Calédonie	800 000 000	621 000 000
Autre	241 224 743	344 699 266
Recettes investissement	12 905 072	15 592 026
Total recettes	**2 242 434 072**	**2 175 299 791**
Administration générale	153 550 387	214 081 251
Filières animales	940 557 700	860 502 690
Filières végétales	578 198 244	520 182 002
Filières pêches et aquacoles	339 326 517	299 230 955
Production forestière	31 123 421	9 268 591
Dépenses communes	195 673 098	201 674 160
Dépenses d'investissement	8 667 943	19 477 085
Total des dépenses	**2 247 097 310**	**2 124 416 734**
Résultat	**- 4 663 238**	**+ 50 883 057**

**Réellement perçu sur l'exercice comptable*

L'exercice 2017 est le premier où cette nouvelle TSPA s'est appliquée sur 12 mois expliquant l'augmentation de 10,6% par rapport à 2016.
2018 s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2017 avec 0,5% d'augmentation, sans pour autant atteindre totalement la cible des 1 200 000 000 F.CFP

GROUPEMENT POUR L'INSERTION & L' ÉVOLUTION PROFESSIONNELLES

Direction

10, rue Kataoui
BP 428 – 98845 Nouméa cedex
–
Courriel : direction@giep.nc
Tél. : 26 57 30 – Fax : 27 34 35
–
N°

À l'attention de Madame la directrice du budget et des affaires financières de la Nouvelle-Calédonie
18 Ave Paul Doumer
98800 Nouméa

Nouméa, le 2 décembre 2019

Objet : Compte rendu d'utilisation de la taxe affectée à l'EFPA au titre de l'exercice 2018

Lors de l'exercice 2018, l'établissement de formation professionnelle des adultes (EFPA) a perçu, au titre de la cotisation de 0,25% sur les salaires au bénéfice de la formation professionnelle, la somme de 203 907 019 F.CFP telle qu'arrêtée lors de l'adoption du compte administratif 2018 de l'établissement.

Cette somme, inscrite en recette de fonctionnement au chapitre 73 – *Impôts et taxes*, est destinée au financement du fonctionnement global de l'établissement compte tenu de sa nature et de son objet de formation professionnelle continue pour adulte.

Ainsi, ce montant recouvré a permis de financer partiellement les charges à caractère général et les charges de personnels qui se sont établies pour l'exercice 2018 à la somme de 588 930 085 F.CFP, notamment les dépenses directes de formations de 220 MF incluant les charges de personnels directement affectés à la formation et à l'encadrement des stagiaires de 123,3 MF ainsi que les dépenses de personnels relatives à l'espace vocationnel préparatoire à l'emploi et/ou à une formation qualifiante « SPOT » dont les coûts se sont élevés à 102,7 MF.

Pour information, les recettes et dépenses réelles globales, telles que présentées au sein du compte administratif 2018 se répartissent de la manière suivante :

	CA 2017	CA 2018
RECETTES REELLES GLOBALES	**669 426 593**	**703 866 059**
dont chap 70 - Ventes de formations	*329 324 465*	*378 416 467*
dont chap 73 – Cotisation de 0,25% sur les salaires	*196 570 533*	*203 907 019*
dont chap 74 – Subvention d'équilibre de la Nouvelle-Calédonie	*140 220 000*	*118 530 000*
DEPENSES REELLES GLOBALES	**589 437 233**	**589 747 172**
dont chap 011 – charges courantes	*174 291 987*	*148 965 133*
dont chap 012 – charges de personnel	*408 991 726*	*439 694 952*

C'est ainsi que toutes ces actions de formation, effectuées au bénéfice des demandeurs d'emplois calédoniens et des publics les plus éloignés de l'emploi, ont permis d'atteindre un volume de 56 444 heures de formations ventilé comme suit :

Actions de formation - Exercice 2018	Nombre d'heures en centre	Nombre d'heures en entreprise	Total
Le SPOT	45 980	0	45 980
Dispositif de remise à niveau	1 980	0	1 980
Formation de tuyauteur industriel	797	195	992
Formation de soudeur	1 610	183	1793
Formation de soudeur dispensée au camp est	315	0	315
Plateforme de découverte des métiers de l'industrie	327	70	397
Plateforme de découverte des métiers de l'hôtellerie restauration	315	105	420
Module Post BAC-PRO Mécanicien automobile	455	312	767
Conducteur de transport routier de personnes	571	78	649
CQP Technicien électricien électronicien automobile	1 014	2 137	3 151

Telles sont les informations que je souhaitais porter à votre connaissance.

Gabriel MUAVAKA
Directeur par intérim

Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles
10, rue Kataoui – BP 428 – 98845 – Nouméa cedex
Tél. 26 57 30 / Fax : 27 34 35
Courriel : giep@giep.nc / Site : **www.giep.nc**

Fonds Nickel

1- Bilan 2018 et perspectives 2019

Programmation des travaux

A sa création en 2009, le Fonds Nickel ne disposait d'aucune donnée consolidée sur les sites à réhabiliter ni les enjeux concernés. Afin d'organiser et prioriser ses interventions, le Fonds Nickel a élaboré deux plans d'actions pluriannuels, après un important travail d'inventaire, de recoupements et de large concertation. L'un concerne les anciens sites miniers (PPR Mines) et a été validé en 2011, l'autre concerne les cours d'eau (PPI Creeks), initié à partir de 2013.

Avancement du plan pluriannuel de réhabilitation des anciens sites miniers (PPR Mines)

Sur les 530 sites miniers recensés, environ 2/3 ne relèvent pas du Fonds Nickel, mais essentiellement des sociétés minières, parce que les dégradations sont postérieures à 1975.

114 sites ont été traités (gestion des eaux, voire remodelage et revégétalisation) où sont en passe de l'être et encore 27 prévus, sans pour autant qu'ils soient jugés prioritaires au regard des enjeux populations et infrastructures publiques.

Il restera encore une trentaine de sites à étudier pour déclencher le cas échéant une intervention et une autre trentaine de sites pour lesquels les conditions ne sont pas réunies en termes d'adhésion des riverains, ou de pertinence / faisabilité technique.

A noter que lorsque le site est toujours détenu, le titulaire participe à hauteur minimale de 20% du montant total des travaux et assure l'entretien ultérieur des ouvrages.

Avancement du plan pluriannuel d'intervention dans les cours d'eau (PPI Creeks)

Sur les 245 cours d'eau impactés recensés, 75 % ne relèvent pas d'une action du Fonds du Nickel ou sont jugés pas ou peu prioritaires au regard des enjeux population et infrastructures.

A noter que l'intervention sur une douzaine de creeks (5%) doit être précisée en termes de financement et de pertinence / faisabilité technique des solutions.

Pour le reste, 27 cours d'eau ont été traités, 1 chantier est en cours et 21 sont prévues, dont certains relèvent des obligations incombant aux sociétés minières, mais seront réalisés avec le soutien de Fonds Nickel. Pour ces sites, l'entretien restera à la charge des sociétés minières et ce, en conformité avec les arrêtés d'autorisation d'exploitation minière.

Bilan 2018

Comme anticipé, le Fonds Nickel n'a pas eu à intervenir en soutien aux opérateurs sur l'exercice 2018. Il s'est donc focalisé sur les travaux de réhabilitation selon les priorités déclinées dans les programmes pluriannuels.

Ainsi sur cette mission, le Fonds Nickel a engagé 12 nouvelles interventions, dont 9 sur les mines et 3 sur les cours d'eau. Comme chaque année, plusieurs chantiers importants n'ont pas pu être engagés dans les délais escomptés ou ont été reportés. C'est le cas notamment de chantiers à Ponérihouen (Flamenco), Hienghène (Poindas), Thio (aval Stella), Dumbéa (Piditéré), Poya (Muéo) ou encore Houaïlou (Medona et Poro).

Les dépenses de réhabilitation s'élèvent à 344 millions (73 % anciennes mines et 27 % cours d'eau).

Le fonctionnement a été contenu à 27 millions, en régression de 6 millions par rapport à l'année 2017.

Enfin, comme pour les années précédentes, un certain volume de dépenses engagées sur l'exercice 2017 a été exécuté sur l'exercice 2018.

Au total, les dépenses de l'établissement s'élèvent à 423 millions sur l'exercice 2018.

La perception des recettes inscrites au titre de la participation des détenteurs de titres, enregistre un retard lié aux démarrages tardifs de plusieurs chantiers voire des discussions sur les modalités d'entretien. Ces recettes, de l'ordre de 99 millions, sont reportées sur l'exercice suivant, sans gêner pour autant la trésorerie de l'établissement.

Bilan 2009-2018

En 9 ans d'activité, le Fonds Nickel a dépensé 2,18 milliards, dont 65% (1,44 milliard) au bénéfice de la réhabilitation des sites miniers et des cours d'eau.

Les principales communes bénéficiaires sont : Thio pour 650 millions soit 45 % des dépenses, Houaïlou pour 180 millions, Kouaoua pour 130 millions, le Mont-Dore 115 millions et Dumbéa pour 110 millions.

470 millions ont été utilisés en soutien à la profession au titre de la prise en charge des cotisations sociales patronales.

Enfin, 10 % ont été consacrés aux besoins de fonctionnement dont la rémunération du personnel.

Perspectives 2019

Bien qu'il soit bien difficile de faire des pronostics, les perspectives à moyen-court terme des fondamentaux du marché du nickel (production/consommation/stocks) et ceux du marché des aciers inoxydables sont plutôt bien orientés. Il n'est pas anticipé pour l'heure, de soutien à la profession (cotisations sociales ou travaux compensatoires) au-delà d'une provision par précaution. Le Fonds Nickel concentrera donc son action sur la réhabilitation des sites miniers et des cours d'eau et prévoit une quinzaine d'interventions nouvelles.

2 - Analyse des missions sous le prisme du rééquilibrage

L'amélioration des conditions de vie des populations

La première des missions du Fonds Nickel est de procéder à la réparation des dommages liés aux activités minières passées et notamment lorsque ces derniers peuvent présenter des dangers pour les populations résidant à l'aval ou pour les infrastructures publiques qui leur sont indispensables. Les plans d'actions pluriannuels du Fonds Nickel (mines et cours d'eau) ont été priorisés en ce sens afin d'apporter aux habitants concernés une réponse concrète au plus tôt. Si ces actions visent d'abord la sécurité des habitants, elles concourent également à l'amélioration progressive de leurs conditions de vie sans qu'il soit possible malheureusement de leur restituer immédiatement l'environnement qu'elles méritent.

Le maintien des structures économiques et des compétences

En soutenant le secteur minier et métallurgique lors de la survenance d'une crise, que ce soit par la prise en charge des cotisations sociales patronales ou les chantiers à caractère environnementaux, le Fonds Nickel contribue au maintien d'une activité économique dans des secteurs géographique, notamment la côte Est, où l'activité minière est un gros pourvoyeur d'emplois. Ce faisant, il contribue également au maintien des actifs et des savoir-faire acquis par des petites et moyennes sociétés de sous-traitance, détenues majoritairement par des intérêts locaux.

Des retombées locales

En 10 ans d'activité le Fonds Nickel constate également que de plus en plus d'opérations sont confiées à des sociétés localisées près des sites, et ce grâce à la montée progressive des compétences et des avoirs-faire techniques et administratifs. Ces structures font appel à leur tour à des sous-traitants voisins. Cette organisation conduit donc au financement direct de l'économie locale et son développement.

Nouméa, le 02 décembre 2019

N°3530-310/P – DH/YC

COMPTE RENDU DE L'UTILISATION DU PRODUIT DES DROITS ET TAXES AFFECTES AU BUDGET DU PORT AUTONOME PAR LA NOUVELLE-CALEDONIE DURANT L'EXERCICE 2018

FONCTIONNEMENT:

Recettes réelles de fonctionnement:

Les produits d'exploitation du Port Autonome se sont élevés en 2018 à la somme de 1 724 691 903 XPF:

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
75	DROITS ET TAXES AFFECTEES	959 374 707
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION (dotation TGC)	196 216 981
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	526 029 643
Total des recettes de gestion courante		**1 681 621 331**
76	PRODUITS FINANCIERS	16 810 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 260 572
Total des recettes réelles d'exploitation		**1 724 691 903**

Les recettes réelles de fonctionnements sont constituées d'une part des droits et taxes affectés (TGC incluse) à hauteur de 67,00 % (64,15 % en 2017) et d'autre part du produit d'activités connexes du Port Autonome.

Le Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC) a perçu en 2018 au titre des droits et taxes affectés la somme de **1 155 591 688 XPF** répartie ainsi qu'il suit :

	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	**REALISE 2018**
DROITS DE PORT	82 070 647	88 220 527	89 226 540	**84 164 698**
DROITS DE QUAI	80 374 809	80 140 410	81 446 065	**80 957 268**
TAXE DE PEAGE	1 357 263 789	942 264 097	784 867 922	**640 947 949**
MAGASINAGE	101 072 494	113 061 991	41 468 009	**153 304 788**
FRAIS DE POURSUITE				**4**
TGC				**196 216 981**
TOTAL	1 620 781 739	1 223 687 025	997 008 536	**1 155 591 688**

Au global, le montant des taxes affectées entre l'exercice 2017 et 2018 augmentent de 15,9%. Cela provient essentiellement de la taxe de magasinage dont une partie a été recouvrée sur l'exercice 2018 au lieu de l'exercice 2017.

Dépenses réelles de fonctionnement:

Les droits et taxes affectés ont couvert à hauteur de **589 899 862 XPF** les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 1 214 763 145 XPF.
Il est à souligner qu'en 2018 le Port Autonome a reversé à la Nouvelle-Calédonie la somme de 363 000 000 XPF.

Dépenses réelles de fonctionnement		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	446 500 365
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	316 705 555
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 522 707
Total des dépenses de gestion courante		**770 728 627**
66	CHARGES FINANCIERES	5 884
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	419 028 634
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	25 000 000
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 214 763 145**

INVESTISSEMENT:

Recettes réelles d'investissement
Le Port Autonome n'a pas de recettes réelles d'investissement.
Toutes les recettes d'investissement sont des recettes d'ordre d'un montant de 581 580 411 XPF.

Dépenses réelles d'investissement:
Les droits et taxes affectés au Port Autonome ont contribué au financement des investissements à hauteur de **565 691 826 XPF** les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 1 819 783 937 XPF.

Dépenses réelles d'investissement		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46 157 488
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 304 076
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 732 259 644
Total des dépenses d'équipement		**1 810 721 208**
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	90 004
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 972 725
Total des dépenses financières		**9 062 729**
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 819 783 937**

CONCLUSION

Le Port Autonome a perçu la somme de 1 155 591 688XPF de droits et taxes affectés au titre de l'exercice clos en 2018.
589 899 862 XPF ont été destinés au fonctionnement et 565 691 826 XPF à l'investissement.

Le Directeur,

D. HOUMBOUY

Compte-rendu synthétique

OBJET : Utilisation des taxes affectées à la Province Sud
REF. : - Loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 - article 209.12
- V/courrier enregistré sur SALSA sous le n° 36501-2019

Le 20 juin dernier, l'assemblée de province Sud a approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018. Conformément au rapport de présentation des comptes, les recettes fiscales réalisées sur cette gestion comprenaient à hauteur de **1, 6 milliard XPF** les taxes affectées suivantes :

1. **La taxe sur les communications téléphoniques :**
   Instaurée en 2003, cette taxe a été fixée par la délibération APS n° 15-2003 du 17 juillet 2003 à 5 XPF par minute, soit le maximum autorisé par le congrès de la Nouvelle-Calédonie.
   Pour 2018, son rendement s'est élevé à **1,404 milliard XPF.**

2. **La taxe à la nuitée des établissements hôteliers :**
   Fixée par délibération de l'assemblée de province n°4-2002 du 9 janvier 2002, la taxe à la nuitée varie en fonction de la catégorie de l'hôtel qui est déterminée par le nombre d'étoiles.
   Pour 2018, la recette s'est élevée à **158,5 millions XPF.**

3. **La taxe sur les spectacles et les produits des jeux due par les organisateurs du pari mutuel urbain sur les courses hippiques.**
   En application du dispositif fixé par délibérations du Congrès n° 277 et 278 du 13 juin 2013 portant création d'un fonds de développement des courses hippiques et de la filière équine, les ressources du fonds sont réparties à raison de 80 % pour les provinces et de 20 % pour la Nouvelle-Calédonie. La part provinciale est répartie entre les provinces au prorata des mises et enjeux enregistrés sur le territoire de chacune d'elles.
   Pour 2017, la recette est réalisée à hauteur de **49,9 MF.**

OP - Libellé court		2 018
COMMUNICATION TELEPHONIQUE		1 404 584 117
TAXES NUITEES		158 491 054
TAXE PMU		49 873 302
		1 612 948 473

Période de la recette	2 017	2 018	CA 2018
1E TRIMESTRE		348 587 516	348 587 516
2E TRIMESTRE		341 389 138	341 389 138
3E TRIMESTRE		345 332 758	345 332 758
4E TRIMESTRE	369 274 705		369 274 705
>> COMMUNICATION TELEPHONIQUE	**369 274 705**	**1 035 309 412**	**1 404 584 117**
JANVIER		3 776 650	3 776 650
FEVRIER		39 735 707	39 735 707
MARS		40 650	40 650
AVRIL		4 716 150	4 716 150
MAI		26 380 650	26 380 650
JUIN		2 734 200	2 734 200
JUILLET		4 683 900	4 683 900
AOUT		32 826 138	32 826 138
SEPTEMBRE		0	0
OCTOBRE		7 438 559	7 438 559
NOVEMBRE		36 062 300	36 062 300
DECEMBRE	96 150	0	96 150
>> TAXES NUITEES	**96 150**	**158 394 904**	**158 491 054**
1E TRIMESTRE		9 430 753	9 430 753
2E TRIMESTRE		10 267 710	10 267 710
3E TRIMESTRE *(perçue en 2018)*	9 238 995	10 656 329	19 895 324
4E TRIMESTRE	10 279 515	0	10 279 515
>> TAXE PMU	**19 518 510**	**30 354 792**	**49 873 302**
	388 889 365	**1 224 059 108**	**1 612 948 473**

Les 158,5 millions XPF de taxes nuitées ont contribué au financement des mesures en faveur du développement du tourisme à hauteur d'environ 877,3 millions XPF dont 706 millions XPF au titre de la promotion internationale.

Les 49,9 millions XPF de taxe PMU ont contribué au financement des mesures de soutien et de développement des courses hippiques, de la filière équine et à l'équipement des hippodromes à hauteur d'environ 63,1 millions XPF.

Les autres ressources provinciales sont intégrées dans la variation du fonds de roulement de l'exercice 2018 et ont participé au financement global des dépenses de la section de fonctionnement qui s'élèvent pour cette gestion à environ **43,5 milliards XPF.**

IV - ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES

ARRETE - SIGNATURE

Nombre de membres en exercice.....54.....
Nombre de membres présents...........
Nombre de suffrages exprimés.....54.....
VOTES : Pour.......47.......
Contre.......6.......
Abstentions.....1.......

Le PRÉSIDENT
du CONGRÈS de la NOUVELLE-CALÉDONIE

Roch WAMYTAN

Date de convocation : 19/12/2019

Le Président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie

Thierry SANTA

Présenté par le gouvernement ou le président,
A ....le...............................
Le président du gouvernement ou le président de l'Assemblée de province

Délibéré par le congrès ou l'Assemblée de province , réunie en séance les 26 et 27 décembre 2019
A....................................le...............................

Les membres du congrès ou de l'Assemblée de province

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission au haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, le .... et de la publication le ....
A...................................., le ...../...../.....

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

06 JAN. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ